



## **PROJET PEDAGOGIQUE**

### **FORMATION AIDES-SOIGNANT.E.S**

**Directrice exécutive  
Directeur pédagogique**

**Pascale ETEMAD  
Michaël TROTOT**

**Mis à jour le 19/04/2023**

## Introduction

---

ASSISTEAL, créé en 1974 en Ile de France, accueille chaque année entre 400 et 500 élèves. Notre ambition vise à leur ouvrir les portes, par la diplomation et la qualification, à des métiers en Santé dans les champs sanitaires, sociaux ou médico-sociaux d'une grande utilité.

Au-delà de cet objectif, nous avons l'ambition de leur transmettre un corpus de valeurs leur permettant de regarder l'autre dans son altérité, dans sa globalité, de l'écouter dans son originalité, dans une définition personnelle et unique de son autonomie, de le soigner, de l'accompagner avec efficacité et respect.

Il s'agit aussi pour nous de former des professionnels citoyens réfléchis, compétents, actifs, inscrits dans le temps et dans l'espace, conscients des enjeux de leur métier.

Former un étudiant ou un stagiaire à un métier d'une grande utilité sociale, c'est lui transmettre les savoirs indispensables à l'exercice professionnel. C'est également l'aider pour qu'il devienne auteur et acteur de son devenir, c'est le soutenir dans le temps et la durée, dans une dimension d'autonomie, de responsabilité, de mobilité, d'exigence mais aussi de confiance en ses capacités, d'écoute, de générosité et de coopération.

ASSISTEAL s'attache donc à transmettre des valeurs et des compétences à ses élèves afin qu'ils deviennent des professionnels fiables et autonomes. Pour compléter des modalités d'entrée aux métiers d'Aide-Soignant et d'Accompagnant Educatif et Social, ASSISTEAL a créé un CFA permettant aux jeunes d'intégrer une formation tout en s'acculturant de manière progressive au milieu professionnel via la voie de l'apprentissage.

Enfin, ASSISTEAL s'est également attachée à développer les compétences des professionnels à travers son offre de formation professionnelle continue. Ceci lui permet de créer une passerelle entre de jeunes diplômés qui, quelques années après leur diplomation, retournent chez ASSISTEAL afin de monter en compétences et de se spécialiser.



## I. Informations générales :

### Dates clés ASSISTEAL Formation

---

- 1974** Fondation du centre de formation sous la forme juridique « Association loi 1901 ». Agrément pour dispenser la **formation au Diplôme d'Etat d'Aides-Soignants** pour 140 élèves.
- 1994** Changement de statut juridique ; ASSISTEAL formation devient une Société Anonyme.
- 2005** Déclaration préalable pour dispenser la formation au **Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique à PARIS** pour 50 élèves
- 2009** Ouverture d'une antenne de l'institut de formation à Lyon.  
Déclaration préalable pour dispenser la formation au **Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique à LYON** pour 60 élèves
- Mise en place d'une offre de formation de **préparation au concours d'admission et d'admissibilité d'aides-soignants** à Paris.
- 2010** Renouvellement de l'agrément pour 140 Aides-soignants.  
Contrat de partenariat avec l'île de la Réunion pour permettre aux personnes titulaires du TPAVF d'intégrer la formation aide-soignante.
- Mise en place de la formation au Diplôme d'Etat d'Aides-Soignants à PARIS, en formation « passerelle ».
- 2012** La structure ASSISTEAL formation est intégrée au groupe **ALBARELLE**.  
ALBARELLE comprend principalement le cours GALIEN dont la mission est le soutien et la préparation de bacheliers à l'entrée dans les secteurs médical et paramédical.  
Implantation dans **16 villes, 18 sites**.
- 2014** ASSISTEAL Formation répond aux besoins des établissements sanitaires et médico-sociaux en les accompagnant dans leurs programmes de **formation professionnelle continue**.
- 2019** Création du CFA ASSISTEAL formation
- 2020** Autorisation **d'augmentation de la capacité d'accueil de 10 places portant la capacité d'accueil total à 150 places** (2 rentrées, janvier et septembre)
- 2021** ASSISTEAL certifié QUALIOP
- 2022** **ASSISTEAL obtient un agrément en Nouvelle- Aquitaine pour la préparation au DE AS en apprentissage**



## 1. Dénomination sociale de l'organisme et coordonnées

<b>Nom et adresse du siège social</b>	ASSISTEAL formation 50, boulevard de Ménilmontant 75020 Paris
<b>ASSISTEAL Lyon</b>	11 Rue Guilloud, 3ème Arrondissement Lyon, <b>Téléphone</b> : 04 78 78 00 56
<b>ASSISTEAL Bordeaux</b>	190 Rue Lecoq, 33000 Bordeaux <b>Téléphone</b> : 05 64 31 30 42
<b>Siret</b>	50530814800012

## 2. Description des activités

ASSISTEAL propose deux diplômes principaux :

- Le DE AS
- Le DE AES

La société est également très impliquée dans la formation des professionnels de santé à travers son offre de formation « monter en compétences ».

Nos deux principales filières AS et AES prennent appui sur deux axes :

- L'un sur la préparation à l'entrée en formation AS et AES par la voie de la **préqualification**
- Le second sur les compléments apportés suite à l'obtention d'un DE AES ou AS par l'acquisition de nouvelles compétences et expertise via la formation professionnelle continue

<b>Préqualification</b>	Formations préparatoires à l'entrée en formation AS et AES
<b>Apprendre un métier</b>	Formation de Niveau III : Accompagnant Educatif et social Formation de Niveau IV : Aide-Soignant
<b>Monter en compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistant de Soins en Gériologie</li> <li>• Accompagnement des personnes âgées</li> <li>• Développement de son expertise auprès de personnes en situation de handicap</li> <li>• Techniques de gestion de la vie professionnelle</li> </ul>

A chaque rentrée, près de 900 candidats se présentent aux épreuves d'admission sur l'ensemble des formations proposées à Paris, Lyon et Bordeaux.

### Diversité de statuts d'apprenants

Plusieurs statuts d'apprenants sont intégrés dans nos formations :

- **stagiaires de la formation continue (demandeurs d'emploi et salariés),**
- **salariés en reconversion et transition professionnelle, en contrats de professionnalisation, en contrats d'apprentissage**

En lien avec ces spécificités, nous pouvons identifier plusieurs logiques d'entrée dans la formation :



- les candidat.e.s pour une formation diplômante en voie directe sans connaissance préalable dans le champ du travail sanitaire, médico-social ou social (cursus complets)
  
- les candidat.e.s avec un diplôme tel que le Bac ASSP, TPAVF, et qui peuvent suivre certains blocs du DE AS (cursus partiels)  
 Les groupes sont constitués en fonction des modules à valider pour l'obtention du diplôme d'état : Conformément au Référentiel de formation (voir **Annexe III** de la section **B2 Gouvernance de l'institut de formation**) et à l'Arrêté du 10 juin 2021.
  - La formation des apprenant.e.s devant suivre les blocs 1, 2, 3, 4 et/ou 5 est organisée selon les allègements et/ou les dispenses.
  - Un calendrier est organisé pour les candidat.e.s ajournés et post VAE en fonction des modules à suivre (Référentiel de formation – Arrêté du 22 octobre 2005, modifié).
    - Un programme adapté est mis en place en fonction des modules restant à valider selon une approche pédagogique personnalisée.
    - Le calendrier est organisé en fonction des dates de jury du diplôme.

**La diversité de ces profils d'apprenants s'articule à une pluralité de financements possibles :**

Régions, OPCO, Salariés, Transition professionnelle, Pôle emploi, apprentissage et contrat de professionnalisation, auto-financement,...

A travers ces canaux de financement, sont mis en exergue une diversité de profils en formation ayant une même finalité : **devenir un professionnel du secteur sanitaire et social.**

Au-delà des publics cibles reçus, ASSISTEAL Formation accueille d'autres acteurs en lien avec des offres plus spécifiques : professionnels, partenaires professionnels et institutionnels, étudiants d'autres écoles.

**Effectifs d'apprenants et de diplômés** cursus complets, partiels, apprentissage)

	2020	2021
Elèves présentés	248	332
Elèves diplômés	208	251

*Note : le taux de diplomation en baisse s'explique par le fait que beaucoup d'élèves ayant commencé leur cursus pendant la période Covid ont abandonné leur formation en cours de route.*

*Cette baisse a été observée dans une grande partie des IFAS et autres formations paramédicales. Depuis 2022, nous renforçons l'accompagnement pédagogique des élèves afin que :*

- *le taux d'abandon diminue, notamment en apprentissage (où le taux d'interruption est effectivement plus élevé sur cette modalité),*
- *le taux d'obtention du diplôme atteint les niveaux historiques de 80% voire 85%*

**Cet accompagnement se traduit par notamment un API (accompagnement pédagogique individuel) renforcé, des visites de terrains de stage et de visites d'installation chez l'employeur.**

**3. Adresses du site principal et le cas échéant des sites annexes**

Site	Descriptif	Adresse
Paris	Diplôme d'AS en cursus complet ou partiel et en apprentissage, diplôme d'AES en cursus complet	50-52 boulevard de Ménilmontant 75020 Paris

<b>Lyon</b>	Diplôme d'AES en cursus complet	11 Rue Guilloud 69003 Lyon
<b>Bordeaux</b>	Diplôme d'AS en apprentissage	190 Rue Lecocq 33000 Bordeaux
<b>Marseille</b>	Diplôme d'AS en cursus complet ou partiel et en apprentissage, diplôme d'AES en cursus complet [Demande d'agrément en cours de dépôt]	257 rue Saint-Pierre 13005 Marseille
<b>Brest</b>	Locaux envisagés à date	6 Rue Kergorju 29200 Brest
<b>Rennes</b>	Nous avons reçu 3 propositions de locaux à date	Cf. Section dédiée

#### 4. Les plans détaillés précisant la répartition et l'affectation des locaux (dont l'accessibilité aux personnes handicapées, le service de restauration, l'internat, les espaces de convivialité, etc.)

##### 4.1. Préambule :

###### i. **Accessibilité et sécurité :**

- Les locaux sont aux normes d'accessibilité et de sécurité attendues pour la réalisation d'activités de formations :
  - Les salles de cours, la salle de simulation, ainsi que les sanitaires dans les locaux sont accessibles pour les élèves en situation de handicap

###### ii. **Fonctionnement :**

- L'organisation du site se ferait ainsi :
  - Pour les **cours d'enseignement théorique** : 3 salles seront mises à disposition pour une capacité totale de 77 places assises (avec tables et chaises). Chaque salle est équipée d'un tableau blanc, d'un vidéo projecteur, un ordinateur portable, un accès au réseau internet.



- Pour les **cours de mises en situations simulées**, une salle de 44,38 m<sup>2</sup> sera dédiée à cet effet, avec 3 postes adaptés à la simulation de soins : 3 lits avec chevets, adaptables, guéridons de soins, fauteuil de repos, point d'eau et rangements, équipés d'un simulateur de vieillissement, mannequins et chariots.



- L'institut dispose également de 4 espaces complémentaires :
  - Un bureau du responsable du site (cadre de santé), avec le secrétariat,
  - Une salle pour les formateurs,
  - Une salle de travail pour la réalisation de travaux en sous-groupes, et bibliothèque.
  - Une cafétéria, représentant également un espace de convivialité pour les apprenants

### iii. Accès au centre d'information et de documentation (Salle Multimédia) :

- Les apprenants Aides-Soignants disposent d'un accès aux heures d'ouvertures aux ouvrages et revues soignantes en ligne à l'IFAS du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- La salle multimédia est équipée de 4 ordinateurs.

### iv. Prestations offertes à la vie étudiante :

- Moyens de restauration :
  - Sur site, une cafétéria est à la disposition des apprenants. Dans cette cafétéria, un micro-onde, un point d'eau, des tables et des chaises sont mises à disposition.
  - Par ailleurs, les locaux sont juste au-dessus d'un grand centre commercial où il existe une offre de restauration.
- Logement :
  - Un espace d'affichage d'annonces de particuliers pour des logements est dédié à l'institut.
- Autres :
  - Un soutien via des associations d'étudiants locales ;
  - Un conseil de la vie étudiante ;
  - Un volontariat de service civique notamment pour favoriser le lien social, leur engagement auprès des publics externes ou pour des causes variées (social, solidarité, environnement...). Ils peuvent construire des projets d'engagement impliquant les étudiants, en lien avec des associations.

L'ambition d'ASSISTEAL est de proposer la formation AS selon les mêmes standards de qualité partout en France.



Aussi, avec un déploiement de nos sites, nous accorderons une attention particulière à une homogénéité et un alignement des pratiques pédagogiques.

Un rôle de coordination est donc requis au niveau du siège dont l'objectif est de :

- Structurer organiser et développer l'activité, dont l'apprentissage ;
- Centraliser les actions de développement auprès des grands comptes, articuler les besoins centraux et les besoins régionaux, notamment sur le CFA ;
- Coordonner les demandes de subventions auprès des financeurs tel que les OPCO ou Régions ;
- Accompagner les équipes des antennes régionales dans le déploiement par l'animation de réunions mensuelles ;
- Coordonner la remontée d'informations et la collecte de données pour **le(s) conseil(s) de perfectionnement** pour le CFA et les **ICOGI** (pour les formations en cursus complets faisant l'objet de places subventionnées en région).

Le portage national et cette coordination impliquent une centralisation des données de gestion, administrative, comptable et financière.

Au niveau régional, le site est en charge de :

- Déployer la formation AS en cursus complet ou en apprentissage dans la région ;
- Assurer la prospection et le développement de l'apprentissage auprès des employeurs ;
- Contribuer au suivi des candidatures apprentis ;
- Participer au projet pédagogique d'ASSISTEAL dans sa région ;
- Remonter les données et les indicateurs clés d'activités ;
- Coordonner les tâches administratives en lien avec l'apprentissage.

**Grâce à notre logiciel métier, FORMEIS, nous avons un système centralisé de gestion des formations avec une interface commune à tout le groupe permettant de suivre les activités selon les mêmes standards.**

## 5. Nom des personnes engageant la responsabilité de l'organisme

- Sybille DELAPORTE, Présidente du groupe ALBARELLE
- Pascale ETEMAD, Directrice Exécutive ASSISTEAL formation





## I. B1 : Projet pédagogique de l'institut

### Les orientations de la formation

---

ASSISTEAL Formation assure une formation professionnelle conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant.e. Cette formation s'adresse à toutes personnes âgées de plus de 17 ans, sans limite d'âge dans le cadre des cursus « complets » (ou formation initiale) et cursus partiels et avec une limite d'âge de moins de 30 ans pour les apprentis. L'aide-soignant.e exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier.e, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de santé publique<sup>1</sup>.

Dans ce cadre, l'aide-soignant.e réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de vie, visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant.e accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, elle/il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluriprofessionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant.e participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs (hors geste invasif). Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

La fonction d'aide-soignant nécessite des capacités qui requièrent de multiples compétences. Ces compétences, acquises tout au long de la formation, sont le fruit d'un apprentissage multidimensionnel.

Aussi la formation dispensée à ASSISTEAL Formation accorde une place privilégiée au développement individuel de la personne en formation en l'accompagnant dans son parcours de professionnalisation.

Cette formation s'inscrit depuis quelques années dans un contexte d'évolution sanitaire et social.

C'est donc dans ce contexte en mutation qu'ASSISTEAL Formation s'engage dans une démarche qualité de la formation dispensée pour renforcer l'attractivité du métier et développer l'employabilité.

ASSISTEAL Formation s'engage, sous la responsabilité de la direction pédagogique, dans une dynamique d'enseignement et d'accompagnement en formation avec comme objectif la construction d'une identité professionnelle. Elle vise à permettre un épanouissement professionnel dans l'exercice du métier.

Au regard du contexte sociétal et des besoins croissants de professionnels aides-soignants, les formateurs adaptent leurs pratiques pédagogiques.

Les valeurs pédagogiques sur lesquelles repose notre engagement s'inscrivent dans l'accompagnement de l'autonomie, de la confiance et de l'individualisation, selon les conceptions des apprenants et des formateurs :

#### **Celles de l'apprenant.e :**

- en tant que personne,
- en tant que professionnel.

#### **Celles du formateur :**

- en tant que formateur qui accompagne l'apprenant.e dans son apprentissage et son développement personnel,
- en tant que professionnel qui transmet du savoir et des connaissances dans le champ spécifique de son expérience.

---

<sup>1</sup> Code de la Santé Publique – Décret N° 2004-11-28-802 du 29 juillet 2004 – Livre III *Auxiliaires médicaux* – Titre 1<sup>er</sup> *Profession d'infirmier ou d'infirmière*



Un réel travail d'équipe est mis en œuvre :

- un formateur référent par groupe de 20 à 25 apprenants qui assure un suivi pédagogique individuel et collectif,
- un à deux référents pour des « modules » spécifiques,
- des référents de cours,
- des réunions pédagogiques,
- des échanges pédagogiques et des groupes de travail sur des thématiques et selon les besoins des formateurs,
- un partenariat avec les représentants des structures d'accueil et les tuteurs de nos apprenant.e.s
- des journées de rencontre avec les terrains de stage.

### Modalités pédagogiques innovantes

De plus, nos formateurs sont formés chaque année selon les choix stratégiques de l'entreprise. En 2022, ils ont été formés à assurer des formations en classe virtuelle dans le cadre d'un format hybride.

En effet, ASSISTEAL a décidé de prendre l'opportunité qui est donnée dans le cadre du référentiel AS de proposer la formation AS en format **hybride** : à savoir **30% de classe en présentielle et 70% en classe virtuelle**.

Ce format « hybride » est proposé en **apprentissage** et permet à l'employeur de recruter un•e apprenti•e dans une zone géographique à proximité et pour l'apprenti•e de suivre la formation DEAS dans la ville de son choix, en ayant accès à distance à des cours de qualité couvrant l'intégralité du DEAS.

Ce format hybride est une excellente solution de recrutement efficace et souple dans le contexte de pénurie et de tensions actuelles. Il permet de recruter un alternant près du lieu employeur pour plus de disponibilité et souplesse et moins de tracas en termes de déplacement.

- Le regroupement en présentiel au CFA se fait sur 30 jours en 18 mois donc l'effort à fournir pour se déplacer en CFA est moindre que s'il devait se déplacer à chaque journée de formation
- La stratégie est de proposer ce format surtout en **intra-régional ou pour des sites inter-régionaux proches**
- Les alternants développent les compétences numériques indispensables au travail d'aujourd'hui

Chez ASSISTEAL, la formation **hybride est 100% accompagnée**. Pour chaque heure de formation, un formateur est en face de son groupe.



- La formation hybride est collective, on y retrouve un groupe comme dans une formation traditionnelle
- La planification des 18 mois de l'alternance est établie dès le démarrage de la session
- Les enseignants sont formés à l'accompagnement et à l'animation de formations à distance
- Les techniques d'animation de la formation sont adaptées pour la formation à distance.
- Les alternants sont accompagnés pour apprendre à se former à distance
- Le volume d'accompagnement individuel et collectif est à minima identique à celui d'une formation traditionnelle en alternance



### La formation hybride chez ASSISTEAL n'est pas :

- Une formation moins efficace que la modalité présentielle car nous avons développé des outils et des méthodes d'animation spécifiques afin de nous assurer qu'il n'y ait pas de décrochage
- La possibilité de faire d'autres choses pendant les temps de formation à distance : tous les temps de formation sont complets et riches
- La continuité pédagogique vécue par les étudiants pendant l'épidémie de Covid
- Être isolé et apprendre seul.
- Ecouter un enseignant donner des explications toute la journée : la participation est essentielle et est encouragée comme en présentiel



- Une formation en E-Learning : ce n'est pas de l'auto-formation mais une formation synchrone avec un formateur

---

**Conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec les métiers préparés : les valeurs, les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier**

---

La formation conduisant au diplôme d'aide-soignant comporte 1540 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage sur une durée de onze mois. Le cursus complet de formation comprend huit unités composées de :

- 10 modules de formation, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissage pratiques et gestuels. Cet enseignement se déroule sur 22 semaines, soit 770 heures,
- 22 semaines de stages cliniques soit 740 heures, réalisées en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile.

**Le contenu de la formation**

Il s'articule autour de 4 axes permettant à chaque apprenant.e de construire son projet professionnel :

- La personne et les soins selon la méthode trifocale,
- La relation – communication,
- L'analyse de situation et la démarche de soins,
- Le développement des capacités d'initiatives et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable.

Le découpage en modules de formation centrés sur l'acquisition de compétences est organisé sur l'année dans une cohérence tenant compte du référentiel de formation, des parcours de stage, des ressources de l'institut de formation.

**Les conditions d'accès à la formation**

L'admission en formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, en cursus complet, est subordonnée à la réussite à des épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection comprennent une étude de dossier et une épreuve orale d'admission, pour tous les candidats, en application de l'arrêté du 10 juin 2021.

Les candidats ajournés et les post VAE sont admis sans épreuve de sélection.

La candidature des apprenti.e.s est subordonnée à un contrat employeur.



## La Formation selon le référentiel du 10 juin 2021 :

### Définition du métier et les missions associées

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

### Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

#### **Les soins courants dits « de la vie quotidienne »**

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

#### **Les soins aigus**

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

## Domaines d'activités et les activités associées

**Le domaine d'activités 1 (DA1) :**

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

**Le domaine d'activités 2 (DA2) :**

Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

**Le domaine d'activités 3 (DA3) :**

Information et accompagnement des personnes, de leur entourage, des professionnels et des apprenants

**Le domaine d'activités 4 (DA4) :**

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

**Le domaine d'activités 5 (DA5) :**

Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

Domaines d'activités	Activités
<b>DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités</b>	1 - accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
	2 - identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
<b>DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques</b>	3- observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé
	4- collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques
	5 - installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
<b>DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</b>	6- accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage
	7 - accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels
<b>DA4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention</b>	8- entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
	9 - repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
<b>DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités</b>	10 - transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités
	11- organisation de son activité au sein d'une équipe pluriprofessionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques



### Valeurs professionnelles attendues lors de la formation

ASSISTEAL Formation est animé par les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et refuse toute discrimination de genre, dans un esprit de laïcité ouvert et tolérant.

ASSISTEAL Formation s'inscrit dans une mission de formation, dans une volonté de mutualisation et de partage, prenant en compte les réalités humaines, sociales et environnementales.

**Par le développement de savoirs aux dimensions plurielles, ouvrant à des controverses, et par l'éveil de l'esprit critique, conduisant à une conscience réflexive, elle contribue à l'amélioration de l'accompagnement des personnes vulnérables.**

ASSISTEAL Formation se fixe un objectif d'excellence au bénéfice des destinataires de ses formations.

Pour cela nous nous appuyons sur les principes suivants :

#### IMPLICATION

- Être présent, être ponctuel,
- Savoir s'organiser (dégager du temps, respecter les échéances, ...),
- S'engager dans la formation.

#### PROFESSIONNALISATION

- Employer un vocabulaire et un langage professionnels,
- Avoir une tenue soignée, respectueuse,
- Développer un savoir, un savoir-faire, un savoir être,
- Développer la curiosité et l'esprit critique,
- Respecter les locaux et le matériel,
- Respecter les règles de fonctionnement,
- Avoir une attitude d'entraide.

#### TRANSFORMATION

- Savoir se remettre en question,
- Savoir demander de l'aide,
- Vivre la formation comme une étape de transformation,
- Développer l'identité professionnelle,
- Développer une éthique professionnelle,
- Être autonome et acteur de sa formation.

L'implication dans la formation conduisant au diplôme nécessite un engagement dans le but d'une professionnalisation et conduit l'élève à être un véritable acteur en tant que futur professionnel de santé.



#### **Compétences visées pour l'obtention du diplôme**

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie,
- Apprécier l'état clinique d'une personne,
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne,
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes,
- Établir une communication adaptée à la personne et son entourage,
- Utiliser les techniques d'entretien de locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins,
- Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle.

#### **Eveil à la citoyenneté**

L'éveil à la citoyenneté correspond pour ASSISTEAL Formation à la prise de conscience de la santé à l'échelle d'un territoire et surtout le lien constant entre la santé et la population en dehors des structures de soins permettant une appropriation de la notion de santé publique. Nous intégrons un module (auto-formation) sur la citoyenneté en préambule à chaque formation qui est validé par un quizz.

Par ailleurs l'élection des délégués de groupe permet un éveil à la démocratie.

La citoyenneté c'est aussi l'inclusion des personnes en situation de handicap (compatible avec le métier) et le respect de l'égalité femme-homme.

## L'organisation pédagogique

---

Chez ASSISTEAL, le recours à des formes innovantes d'enseignement est favorisé, notamment dans le cadre d'une pédagogie de l'apprendre autrement. En effet, face à l'augmentation des connaissances nécessaires à l'exercice des métiers de la santé, à l'hétérogénéité des situations professionnelles, et des parcours et compétences des étudiants, de nouvelles modalités d'enseignement sont mises en œuvre pour répondre à ces défis. Les modalités pédagogiques développées permettent aux étudiants d'affirmer leur autonomie en matière d'apprentissage. Cela ne signifie pas laisser l'étudiant seul avec l'information mais favoriser le tutorat, le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC), et le travail personnel guidé. De cette manière, l'étudiant renforce progressivement son autonomie dans l'apprentissage. Il devient alors capable d'actualiser lui-même ses connaissances. La richesse de ces approches ne saurait faire oublier les conditions nécessaires à la réussite de ces initiatives : un investissement significatif des équipes pédagogiques et un effort personnel à fournir par les apprenants.

### 1.1. Les principes pédagogiques

- Développement des capacités créatives, de l'esprit d'initiative et de la faculté d'adaptation de l'apprenant.e aide-soignant.e dans un parcours de **professionnalisation**. Au sein de l'IFAS, positionnement du stagiaire en tant que futur professionnel.
- Réflexion sur un **projet professionnel personnalisé** en fonction des aspirations de l'apprenant.e et des orientations de l'IFAS.
- Lors des **suivis pédagogiques individuels**, le formateur référent s'inscrit dans une perspective de développement personnel de l'apprenant.e en :
  - accompagnant l'élève dans un processus de transformation,
  - adaptant son parcours de stage en fonction de son projet professionnel.
- Cohérence entre les objectifs de formation, les fondements pédagogiques et les pratiques professionnelles permettant l'**apprentissage professionnel** de l'apprenant.e. L'équipe pédagogique a fait le choix de ne pas travailler à partir de fiche technique mais de s'inscrire dans une démarche réflexive en développant les travaux de groupe suivi d'échanges.

### 1.2. La pédagogie

**Nous avons choisi le principe de « la classe inversée » comme méthode pédagogique afin de développer l'autonomie chez chacun.e de nos apprenant.e.s.**

**La pédagogie utilisée s'organise par objectifs** globaux, intermédiaires et spécifiques.

Les objectifs guident l'élève tout au long de son apprentissage et lui permettent de se situer dans sa progression. Les apprentissages sont déterminés à l'avance et les méthodes d'évaluation précisées en début de formation.

**C'est une pédagogie pour adulte** qui conduit progressivement chaque apprenant.e vers l'acquisition de nouvelles compétences. Le formateur tend à prendre en compte les connaissances, les expériences et le potentiel de chacun.e.

**C'est une pédagogie active** qui tend à développer la créativité, le respect de l'autre et la vie en groupe.

**C'est une pédagogie transversale** qui conduit l'apprenant.e à gérer son apprentissage personnel et à s'autonomiser professionnellement.



### 1.3. Les méthodes pédagogiques associées

#### Des méthodes actives :

- Travaux de groupe,
- Emploi de techniques audio-visuelles et informatiques,
- Exposés,
- Analyses de pratiques.

#### Des méthodes participatives :

- Analyse des expériences vécues (temps formalisé de retour de stage),
- Temps de réflexion après lecture de document, vidéo ou, à l'occasion de faits de société en rapport avec la formation,
- Exposés oraux individuels ou en groupe,
- Pratiques de soins,
- Apprentissage en salle de pratique et en stage,
- Cours magistraux en petits groupes,
- Travail sur documents pédagogiques (Dossier de soins, grilles de dépendance, ...),
- Evaluations formatives et corrections individuelles et/ou en groupe.

### 1.4. Les méthodes pédagogiques utilisées en stage clinique

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- 1- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- 2- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- 3- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

### 1.5. La simulation : une méthode pédagogique professionnalisante

Dans le cadre des formations AS, chaque module a au moins une activité de simulation réalisée lors de la formation. Les formateurs développent les techniques de simulation suivantes :

- La simulation de type procédural, avec apprentissage du savoir-faire technique, entraîne les élèves aux soins de confort et bien-être, lors du module 1 et module 3; aux gestes en lien avec la prise des paramètres vitaux lors du module 2 ; aux techniques d'hygiène des locaux, lors du module 6.
- La simulation de type situationnel, avec apprentissage du savoir en situation, est mise en avant lors d'ateliers d'ergonomie du module 4 ; lors de parcours recherche d'information du module 7 ; lors de simulation de réunions en module 8.
- La simulation de type cognitif, avec apprentissage d'un raisonnement cognitif, est utilisée lors de jeux de rôles ou de théâtre-forum en module 5 ; étude de cas concrets en module 1.

## 2. L'organisation de la formation



L'ensemble de la formation comprend 44 semaines, soit 1 540 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- 770 heures d'enseignement en institut de formation, réparties sur 22 semaines,
- 770 heures d'enseignement en stage clinique, réparties sur 22 semaines,
- 3 semaines de congés pour la rentrée en septembre, 4 semaines pour la rentrée de janvier.

La formation en institut se déroule en alternance avec les stages cliniques sur la base de 35 heures par semaine, soit 7 h par jour : de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures (les élèves ont la possibilité de rester en travail personnel jusqu'à 18 heures en salle de cours et 19h00 en salle multimédia selon les jours).

Le calendrier est élaboré de façon à ce que les groupes en formation soient organisés de manière cohérente tant en période d'enseignement qu'en période de stage clinique.

### 2.1. Organisation des groupes

A chaque rentrée, les apprenant.e.s sont répartis en groupe de 20 à 25 et en sous-groupes, pour les travaux pratiques ou les travaux participatifs en sous-groupes.

Ce groupe est sous la responsabilité d'un formateur référent pendant toute la durée de la formation.

### 2.2. Organisation de l'enseignement en institut de formation

Chaque formateur est référent d'un ou plusieurs modules :

- enseignement, évaluation, choix des méthodes,
- organisation avec la direction de la participation d'intervenants extérieurs,
- l'enseignement est organisé selon les modalités suivantes pour l'ensemble de la formation :
  - cours magistraux par groupe,
  - travaux dirigés ou travaux pratiques par ½ groupe.

Les cours sont organisés et classés selon les modules.

Les formateurs référents de cours sont chargés :

- établir la fiche méthodologique : objectifs du cours, méthodologie et organisation de la dispensation
- élaborer le cours « support formateur » selon la chartre graphique
- réajuster les cours en fonction des besoins et des bilans de fin de modules
- archiver le cours (supports papier et informatique).

### 2.3. Organisation des modules correspondant à l'acquisition des huit compétences

Chaque module fait l'objet d'une **présentation** qui permet aux apprenant.e.s :

- d'avoir une vue d'ensemble,
- de connaître les objectifs, les modalités de l'évaluation,
- d'articuler les modules les uns par rapport aux autres.

Chaque module est construit suivant **une méthodologie** identique :

- précise les objectifs (globaux, intermédiaires, spécifiques),
- expose le contenu pédagogique,
- indique les méthodes et les moyens mis en œuvre,



- permet d'évaluer les résultats et de les réajuster.

**Pour chaque promotion, à l'issue de chacun des modules, un bilan est réalisé par les apprenant.e.s, qui permet à l'équipe pédagogique de réajuster la méthodologie, les contenus, la chronologie des cours.**

Pour renforcer la collaboration avec les employeurs, nous nous engageons à développer des liens de partenariat avec les employeurs, les professionnels au plus près des réalités de terrain et des exigences de la formation professionnelle.

Différents espaces de formation permettent ces coopérations : interventions à ASSISEAL Formation, membres de jurys pour les épreuves de sélection, de diplôme, accompagnements des stagiaires sur les lieux de stage.

Ces interventions enrichissent la formation des apprenants dans une dynamique de co-formation et de professionnalisation des acteurs.

Nous souhaitons faire participer davantage des anciens stagiaires et professionnels aujourd'hui dans les dispositifs pédagogiques.

**Notre stratégie de développement de l'offre numérique : plateforme dédiée, outils de communication à distance, mise à disposition des élèves et apprenants de matériel informatique adapté**

---

Une plateforme dédiée aux élèves (cours, corrections, informations diverses, résultats des épreuves) est proposée à chaque élève avec un code d'identification unique via la plateforme **APOLEARN**.

Les cours sont dispensés en présentiel et/ou en distanciel via la plateforme Zoom (dans la limite de 70% des cours). Chaque groupe dispose d'un groupe WhatsApp permettant les échanges entre les différents élèves du groupe. Les formatrices/formateurs communiquent avec les élèves via une adresse électronique dédiée.

Tous nos contenus de formation sont disponibles sur APOLEARN (que la formation soit réalisée en format hybride ou en format présentiel).

**Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation**

---

La coordination enseignement en institut de formation / enseignement en stage clinique, particulièrement importante, permet de réduire l'écart "théorie/pratique", de créer des relations professionnelles qui facilitent le suivi des élèves et les évaluations.

Les terrains de stage, lieu d'apprentissage sont choisis, dans la mesure du possible, sur 2 critères :

- la qualité de l'encadrement : réalisé par du personnel diplômé, volontaire, en effectif suffisant, partageant des concepts de soins et des méthodes de travail identiques,
- la situation géographique : dans un périmètre géographique tenant compte du lieu d'habitation des élèves.

Chaque élève est évalué, conformément à l'arrêté et également sur des mises en situations professionnelles personnalisées.

L'équipe pédagogique met à profit ses nombreux contacts pour se créer des réseaux professionnels (terrains de stage hospitaliers et extrahospitaliers).



La collaboration avec les représentants des structures d'accueil repose sur le déploiement de la fonction tuteur de ses agents.

Pour professionnaliser cette fonction, ASSISTEAL Formation propose un cursus de formation au tutorat qui s'appuie sur un partage d'expériences et de mise en commun des compétences.

Voir en **ANNEXE I** un exemple de calendrier de formation sur 18 mois (en apprentissage) :

#### **Stratégie d'analyse des besoins de l'apprenant ou l'élève en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur concerné**

---

ASSISTEAL suit les élèves tout au long de son parcours d'apprenant mais aussi de futur professionnel lors de stages ou chez l'employeur.

Dans le cadre d'un parcours AS sur 12 mois, nous avons un suivi régulier de l'apprenant avec le tuteur de stage. ASSISTEAL propose d'ailleurs une formation en amont tuteur de stage qui souhaite renforcer leurs compétences et connaissances dans le domaine. Par ailleurs, nous organisons des visites de stage au démarrage de la période.

En apprentissage, nous rencontrons dès le démarrage du contrat le maître d'apprentissage désigné par l'employeur et effectuons une visite d'installation. ASSISTEAL propose également une formation en Maître d'apprentissage pour cadrer les attentes des parties prenantes (employeur, CFA et apprenant).

Le guide en **ANNEXE II** vous permet d'avoir un aperçu de ce suivi tant par le formateur référent que par le tuteur de stage ou le maître d'apprentissage.

#### **Projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants ou élèves en situations de handicap**

---

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle. Le référent handicap est le directeur pédagogique Mr TROTOT Michaël.





Nous assurons :

- L'Accueil des apprenants présentant une situation de handicap (AAH ou RQTH),
- L'information relative aux aménagements potentiels (conditions d'examens, organisation matérielle...)
- L'orientation des demandes vers les partenaires adaptés, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Une écoute et suivi global du parcours de formation en lien avec le formateur référent

En cas d'ouverture d'un bureau, nous nous assurerons que le référent de la formation soit formé à son rôle de référent handicap dans la structure pour lequel nous avons une fiche de mission spécifique.

Aménagements proposés pour les apprenant.e.s en situation de handicap :

Situation de handicap	Aménagement(s) possible(s)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Place réservée au 1<sup>er</sup> rang</li> <li>✚ L'ensemble des formateurs/formatrices sont prévenu.e.s et font un effort d'élocution en s'assurant à la fin de chaque cours que la personne concernée ait pu suivre le cours dans les meilleures conditions.</li> <li>✚ Présentation à la personne du système visuel d'alerte incendie</li> <li>✚ Chaque lieu de stage est choisi par rapport à la bonne inclusion et par rapport aux besoins pédagogiques</li> <li>✚ Tutorat personnalisé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Installation au 1<sup>er</sup> rang.</li> <li>✚ Possibilités d'imprimer les cours et les évaluations en gros caractères</li> <li>✚ Tutorat personnalisé</li> <li>✚ Bénéficie de 30% du temps d'évaluation en plus</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Formation des formateurs/formatrices à l'autisme et à la prévention des crises</li> <li>✚ Possibilités de s'isoler si besoin</li> <li>✚ Pas de stage en psychiatrie</li> <li>✚ Tutorat individualisé</li> <li>✚ Bénéficie de 30% de temps supplémentaire</li> </ul>
<p>Dyslexie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Possibilité de passer les épreuves écrites sur ordinateur personnel.</li> <li>✚ Pas d'utilisation de tableau à remplir lors des évaluations écrites</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ L'ensemble des cours ont lieu dans des salles du RDC.</li> <li>✚ Les TP sont individualisés au RDC</li> <li>✚ Jusqu'à l'installation de la rampe d'accès définitive, pour l'accès aux toilettes, micro-onde et distributeurs une planche en bois est disposé sur les escaliers et la personne sera aidé par deux formateurs</li> <li>✚ Pas de possibilité d'effectuer des stages en fauteuil roulant, ainsi l'ensemble de la formation est aménagé pour permettre à la personne d'effectuer ses stages lorsqu'elle pourra à nouveau marcher.</li> <li>✚ La direction et le secrétariat se déplace si besoin vers l'élève pendant les pauses pour assurer la confidentialité.</li> </ul>

Voir en **ANNEXE III**, le rôle du référent handicap.

Dans chaque région d'implantation, nous établissons des partenariats avec les différents organismes :

- MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)
- RESEAU CAP EMPLOI
- AGEFIPH
- OETH
- ARPEJEH
- Missions locales
- Conseil départemental (service PSH- direction solidarité)

### Individualisation des parcours et prévention de la rupture des parcours-

Chaque élève a un.e formateur/trice référent.e qui le/la suit tout au long de son parcours scolaire.

Un **entretien de positionnement** est réalisé lors de la première semaine de cours dans le cadre des **API** (voir **ANNEXE IV** grille d'entretien de positionnement).

Deux autres entretiens pédagogiques sont organisés sur l'ensemble du parcours afin de vérifier l'atteinte des objectifs fixés et permettre un réajustement si nécessaire.

Chaque jour (en présentiel ou en distanciel) l'élève émerge sa présence sur chaque demi-journée.

Le formateur référent devra plus particulièrement :

- Être attentif aux problématiques d'ordre social
- Orienter l'apprenant vers les organismes compétents (assistante sociale, santé, logement, demande d'allocations diverses, problème de garde d'enfant...)
- Aider dans certaines démarches administratives
- Assurer un suivi très rapproché des apprenants et identifier les signaux de décrochage éventuels

### Planification de l'alternance

- Un programme adapté est mis en place selon une approche pédagogique personnalisée.
- Un guide de l'apprentissage est remis à chaque apprenant.
- L'objectif de ce livret est d'accompagner les apprentis tout au long de la formation.
- Il sert de repère dans la progression des acquisitions professionnelles. Il est l'outil de liaison indispensable entre l'ensemble de l'équipe pédagogique, les référents de stage, le maître d'apprentissage.

L'alternance chez ASSISTEAL repose sur les principes suivants :

L'ingénierie de formation se positionne dans une logique par BLOC de Compétences et il faut donc suivre les modules qui composent le BLOC
Positionner les évaluations sessions 1 à la suite du BLOC
Positionner les sessions 2 ou dits de "rattrapages" : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant la fin de la formation ou du contrat à privilégier</li> <li>- Evaluations théoriques à organiser au maximum sur le temps CFA ou en période employeur.</li> <li>- Evaluations pratiques à organiser au maximum sur période employeur</li> <li>- Le volume de temps d'absence de stage "à rattraper" à organiser sur la période employeur (non en stage)</li> <li>- Si après la fin du contrat, avenant de prolongation à établir pour poursuivre la rémunération de l'apprenti.</li> </ul>
Répartir les périodes employeurs (hors stage) régulièrement de façon homogène durant toute la durée de la formation
Positionner un temps chez l'employeur le plus rapidement possible après la rentrée et dans les 3 mois après le début du contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit dès le premier stage</li> <li>- soit sur une période chez l'employeur</li> </ul>



Eviter les périodes trop longues (> 6 semaines) chez l'employeur et les temps employeur et stage qui se succèdent. Vigilance sur les parcours partiels.

Positionner les congés de révision de 5 jours exclusivement sur du temps employeur et ce dans le mois qui précède les épreuves

- soit directement dans le calendrier d'alternance (avant les examens)
- soit à discrétion de l'employeur

#### **Liste des lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires**

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Nous établissons des conventions cadre avec des partenaires pour les terrains de stage.

---



**Modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par l'élève :**

---

Au retour de chaque stage, un temps est dédié afin de permettre à chaque élève de faire un bilan du stage passé selon le modèle ci-dessous :

**Nom Prénom :**

**Groupe :**

**Stage N° :**

Spécialité de la structure :

Spécialité du service :

Nombre de personnes prises en charge :

Indications sur le roulement (8h, 12h, nuit...) :

Soins et appareillages spécifiques :

INDICATION SUR L'ENCADREMENT	OUI	NON
Accueil		
Livret d'accueil		
Tuteur		
Bilan mi- stage		
MSP formative		
Objectifs présentés à l'arrivée en stage		





**1/ Avez-vous atteint vos objectifs ? :**

Institutionnels : OUI  NON

Personnels : OUI  NON

Si non, Pourquoi ? (INSTITUTIONNELS)	Si non, Pourquoi ? (PERSONNELS)

**2/ De manière générale, avez-vous rencontré des difficultés ?**

Liées au stage : OUI  NON

Autres : OUI  NON

Si oui, Lesquelles ? (LIEES AU STAGE)	Si oui, Lesquelles ? (AUTRES)
Comment avez-vous géré ces difficultés ?	Comment avez-vous géré ces difficultés ?

**3/ En matière de relation-communication, avez-vous rencontré des difficultés ?**

OUI  NON

Si oui, lesquelles ?	Si oui, comment avez-vous géré ces difficultés ?

**4/ Quels ont été les points positifs de ce stage (apports personnels et professionnels) ?**

**5/ Quels sont les points sur lesquels vous devez-vous améliorer ?**

ESPACE LIBRE :

### Prestations offertes à la vie étudiante

Nous veillerons à proposer aux apprenants :

- un soutien via un réseau d'associations d'étudiants locales
- des offres de logements si nécessaire
- un conseil de la vie étudiante
- un volontariat de service civique notamment pour favoriser le lien social, leur engagement auprès des publics externes ou pour des causes variées (social, solidarité, environnement...). Ils peuvent construire des projets d'engagement impliquant les étudiants, en lien avec des associations.

### Indicateurs d'évaluation du projet pédagogique :

Pour évaluer notre projet pédagogique nous utilisons les indicateurs suivants :

CRITERES	INDICATEURS QUALITE	OUI	NON
<b>Conformité</b>	Respecte les règles de présentation Répond au cadre législatif et réglementaire de la formation Est actualisé à chaque rentrée		
<b>Pertinence</b>	Répond à des orientations professionnelles clairement établies Tient compte de l'environnement sanitaire Tient compte du dernier bilan pédagogique Définit les principes pédagogiques visant l'atteinte des objectifs Enonce les processus et procédures d'apprentissage qui sous-tendent les actions de formation Explicite les choix de programmation de l'enseignement théorique et pratique dans l'alternance de la formation		
<b>Cohérence</b>	Répond aux compétences professionnelles attendues dans l'exercice Répond aux évolutions professionnelles Explicite le dispositif d'évaluation des stagiaires et du suivi pédagogique au regard du projet		
<b>Faisabilité</b>	Enonce les ressources disponibles en lien avec le projet Décrit l'organisation de l'équipe pédagogique et du système d'encadrement		



<b>Efficacité</b>	S'appuie sur une démarche qualité d'évaluation du projet		
<b>Efficienc</b>	Intègre la dimension économique Intègre la dimension du développement durable		



**Annexe I - Exemple de calendrier de formation (pour 2 groupes, apprentissage AS sur 18 mois)**

APP 012023 Groupe 1 et 3      Formation théorique 2 jrs/semaine  
 APP 012023 Groupe 2      Formation théorique 2jrs/semaine  
 Temps Employeur (dont les congés)  
 Semaines de cours (regroupement) - P1 et P2  
 Stage E - S1      Stage en structure "employeur"  
 Stage HE4 - S2      Stage "hors employeur"

Janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	JUIN-23
D 1 JOUR DE L'AN	MER 1 EMPLOYEUR	MER 1 EMPLOYEUR	SAM 1	LUN 1 FÊTE DU TRAVAIL	JEU 1
LUN 2	JEU 2	JEU 2	D 2	MAR 2	VEN 2 EMPLOYEUR
MAR 3	VEN 3	VEN 3	LUN 3	MER 3 Stage E1 - S4	SAM 3
MER 4	SAM 4	SAM 4	MAR 4	JEU 4	D 4
JEU 5	D 5	D 5	MER 5 EMPLOYEUR	VEN 5	LUN 5
VEN 6	LUN 6	LUN 6	JEU 6	SAM 6	MAR 6
SAM 7	MAR 7	MAR 7	VEN 7	D 7	MER 7 EMPLOYEUR
D 8	MER 8 EMPLOYEUR	MER 8 EMPLOYEUR	SAM 8	LUN 8 VICTOIRE 1945	JEU 8
LUN 9	JEU 9	JEU 9	D 9	MAR 9	VEN 9
MAR 10	VEN 10	VEN 10	LUN 10 Pâques	MER 10 Stage E1 - S5	SAM 10
MER 11	SAM 11 EMPLOYEUR	SAM 11	MAR 11	JEU 11	D 11
JEU 12	D 12	D 12	LUN 12 Stage E1 - S1	VEN 12	LUN 12
VEN 13	LUN 13	LUN 13	JEU 13	SAM 13	MAR 13
SAM 14	MAR 14	MAR 14	VEN 14	D 14	MER 14 EMPLOYEUR
D 15	MER 15 EMPLOYEUR	MER 15 EMPLOYEUR	SAM 15	LUN 15	JEU 15
LUN 16	JEU 16	JEU 16	D 16	MAR 16	VEN 16
MAR 17	VEN 17	VEN 17	LUN 17	MER 17	SAM 17
MER 18 EMPLOYEUR	SAM 18	SAM 18	MAR 18	JEU 18 ASCENSION	D 18
JEU 19	D 19	D 19	MER 19 Stage E1 - S2	VEN 19	LUN 19
VEN 20	LUN 20	LUN 20	JEU 20	SAM 20	MAR 20
SAM 21 EMPLOYEUR	MAR 21	MAR 21	VEN 21	D 21	MER 21 EMPLOYEUR
D 22	MER 22 EMPLOYEUR	MER 22 EMPLOYEUR	SAM 22	LUN 22	JEU 22
LUN 23	JEU 23	JEU 23	D 23	MAR 23	VEN 23
MAR 24	VEN 24	VEN 24	LUN 24	MER 24 EMPLOYEUR	SAM 24
MER 25 EMPLOYEUR	SAM 25	SAM 25	MAR 25	JEU 25	D 25
JEU 26	D 26	D 26	MER 26 Stage E1 - S3	VEN 26	LUN 26
VEN 27	LUN 27	LUN 27	JEU 27	SAM 27	MAR 27
SAM 28 EMPLOYEUR	MAR 28	MAR 28	VEN 28	D 28	MER 28 EMPLOYEUR
D 29	MER 29 EMPLOYEUR	MER 29 EMPLOYEUR	SAM 29	LUN 29 L. PENTECÔTE	JEU 29
LUN 30	JEU 30	JEU 30	D 30	MAR 30	VEN 30
MAR 31	VEN 31	VEN 31	MER 31 EMPLOYEUR	JEU 31	SAM 31



juil-23		août-23		sept-23		oct-23		nov-23		déc-23	
SAM 1		MAR 1		VEN 1		D 1		MER 1	TOUSSAINT	VEN 1	
D 2		MER 2	Stage HE2 - S5	SAM 2		LUN 2	45	JEU 2		SAM 2	
LUN 3	27	JEU 3		D 3		VEN 3		VEN 3		D 3	
MAR 4		VEN 4		LUN 4	39	MAR 4	EMPLOYEUR	SAM 4	EMPLOYEUR	LUN 4	49
MER 5	Stage HE2 - S1	SAM 5		MAR 5		JEU 5		D 5		MAR 5	
JEU 6		D 6		MER 6	EMPLOYEUR	VEN 6		LUN 6	45	MER 6	Stage HE3 - S1
VEN 7		LUN 7	EMPLOYEUR	JEU 7		SAM 7		MAR 7		JEU 7	
SAM 8		MAR 8	EMPLOYEUR	VEN 8		D 8		MER 8	EMPLOYEUR	VEN 8	
D 9		JEU 9	EMPLOYEUR	SAM 9		LUN 9	41	JEU 9		SAM 9	
LUN 10	28	MER 10	EMPLOYEUR	D 10		MAR 10		VEN 10		D 10	
MAR 11		VEN 11	EMPLOYEUR	LUN 11	37	MER 11	EMPLOYEUR	SAM 11	ANNIVERSAIRE 1918	LUN 11	50
MER 12	Stage HE2 - S2	SAM 12		MAR 12		JEU 12		D 12		MAR 12	
JEU 13		D 13		MER 13	EMPLOYEUR	VEN 13		LUN 13	46	MER 13	Stage HE3 - S2
VEN 14	FÊTE NATIONALE	LUN 14	EMPLOYEUR	JEU 14		SAM 14		MAR 14		JEU 14	
SAM 15		MAR 15	ASSOMPTION	VEN 15		D 15		MER 15	EMPLOYEUR	VEN 15	
D 16		MER 16	EMPLOYEUR	SAM 16		LUN 16	42	JEU 16		SAM 16	
LUN 17	29	JEU 17	EMPLOYEUR	D 17		MAR 17		VEN 17		D 17	
MAR 18		VEN 18	EMPLOYEUR	LUN 18	38	MER 18	EMPLOYEUR	SAM 18		LUN 18	51
MER 19	Stage HE2 - S3	SAM 19		MAR 19		JEU 19		D 19		MAR 19	
JEU 20		D 20		MER 20	EMPLOYEUR	VEN 20		LUN 20	47	MER 20	Stage HE3 - S3
VEN 21		LUN 21	EMPLOYEUR	JEU 21		SAM 21		MAR 21		JEU 21	
SAM 22		MAR 22	EMPLOYEUR	VEN 22		D 22		MER 22	EMPLOYEUR	VEN 22	
D 23		MER 23	EMPLOYEUR	SAM 23		LUN 23	43	JEU 23		SAM 23	
LUN 24	30	JEU 24	EMPLOYEUR	D 24		MAR 24		VEN 24		D 24	
MAR 25		VEN 25	EMPLOYEUR	LUN 25	39	MER 25	EMPLOYEUR	SAM 25		LUN 25	52
MER 26	Stage HE2 - S4	SAM 26		MAR 26		JEU 26		D 26		MAR 26	
JEU 27		D 27		MER 27	EMPLOYEUR	VEN 27		LUN 27	48	MAR 27	Stage HE3 - S4
VEN 28		LUN 28		JEU 28		SAM 28		MAR 28		JEU 28	
SAM 29		MAR 29		VEN 29		D 29		MER 29		VEN 29	
D 30		MER 30		SAM 30		LUN 30	44	JEU 30		SAM 30	
LUN 31	31	JEU 31		MAR 31		MAR 31		JEU 31		D 31	
9		4		10		8		11		2	

janv-24		févr-24		mars-24		avr-24		mai-24		juin-24	
LUN 1	JOUR DE L'AN 01	JEU 1		VEN 1		LUN 1	L. DE PÂQUES 14	MER 1	Stage E4 - S3	SAM 1	
MAR 2		VEN 2		SAM 2		MAR 2	EMPLOYEUR	JEU 2	FÊTE DU TRAVAIL	LUN 3	EMPLOYEUR 23
MER 3		SAM 3		D 3		MER 3	EMPLOYEUR	VEN 3		MAR 4	EMPLOYEUR
JEU 4	Stage HE3 - S5	D 4		LUN 4	19	JEU 4	EMPLOYEUR	SAM 4		MER 5	EMPLOYEUR
VEN 5		LUN 5	06	MAR 5		VEN 5	EMPLOYEUR	D 6		JEU 6	EMPLOYEUR
SAM 6		MAR 6	EMPLOYEUR	MER 6	EMPLOYEUR	SAM 6		LUN 6	19	VEN 7	EMPLOYEUR
D 7		MER 7	EMPLOYEUR	JEU 7		D 7		MAR 7		SAM 8	EMPLOYEUR
LUN 8	02	JEU 8		VEN 8		LUN 8	1	MER 8	Stage E4 - S4	D 9	
MAR 9		VEN 9		SAM 9		MAR 9	1	JEU 9	VICTOIRE 1945	LUN 10	EMPLOYEUR 24
MER 10	EMPLOYEUR	SAM 10		D 10		MER 10	1	VEN 10	ASCENSION	MAR 11	EMPLOYEUR
JEU 11		D 11		LUN 11	13	JEU 11	1	SAM 11		MER 12	EMPLOYEUR
VEN 12		LUN 12	07	MAR 12		VEN 12	1	D 12		JEU 13	EMPLOYEUR
SAM 13		MAR 13	EMPLOYEUR	MER 13	EMPLOYEUR	SAM 13	1	LUN 13	20	VEN 14	EMPLOYEUR
D 14		MER 14	EMPLOYEUR	JEU 14		D 14		MAR 14		SAM 15	EMPLOYEUR
LUN 15	03	JEU 15		VEN 15		LUN 15	16	MER 15	Stage E4 - S5	D 16	
MAR 16		VEN 16		SAM 16		MAR 16		JEU 16		LUN 17	EMPLOYEUR 25
MER 17	EMPLOYEUR	SAM 17		D 17		MER 17	Stage E4 - S1	VEN 17		MAR 18	EMPLOYEUR
JEU 18		D 18		LUN 18	13	JEU 18		SAM 18		MER 19	EMPLOYEUR
VEN 19		LUN 19	08	MAR 19		VEN 19		D 19	PENTECÔTE	JEU 20	EMPLOYEUR
SAM 20		MAR 20	EMPLOYEUR	MER 20	EMPLOYEUR	SAM 20		LUN 20	L. PENTECÔTE	VEN 21	EMPLOYEUR
D 21		MER 21	EMPLOYEUR	JEU 21		D 21		MAR 21		SAM 22	
LUN 22	04	VEN 22		VEN 22		LUN 22	17	MER 22	Stage E4 - S6	D 23	
MAR 23		JEU 23		SAM 23		MAR 23		JEU 23		LUN 24	EMPLOYEUR 26
MER 24	EMPLOYEUR	SAM 24		D 24		MER 24	Stage E4 - S2	VEN 24		MAR 25	EMPLOYEUR
JEU 25		D 25		LUN 25	EMPLOYEUR 13	JEU 25		SAM 25		MER 26	EMPLOYEUR
VEN 26		LUN 26	09	MAR 26	EMPLOYEUR	VEN 26		D 26		JEU 27	EMPLOYEUR
SAM 27		MAR 27	EMPLOYEUR	MER 27	EMPLOYEUR	SAM 27		LUN 27	22	VEN 28	EMPLOYEUR
D 28		MER 28	EMPLOYEUR	JEU 28	EMPLOYEUR	D 28		MAR 28		SAM 29	
LUN 29	05	JEU 29		VEN 29	EMPLOYEUR	LUN 29	18	MER 29	Stage E4 - S7	D 30	
MAR 30		MAR 30	EMPLOYEUR	SAM 30		MAR 30		JEU 30		LUN 31	EMPLOYEUR
MER 31	EMPLOYEUR	D 31		D 31		MER 31		VEN 31			

### Annexe III- Rôle du référent handicap

#### Conditions et cadre du Référent handicap :

Le référent handicap est une personne ressource pour les candidats/apprenants du site en situation de handicap mais aussi pour l'équipe pédagogique et administrative qui suit le parcours de formation de ces apprenants.

#### Missions principales :

Ses principales fonctions sont de :

- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès l'accueil.
- Répondre à toutes questions concernant les droits, aides et moyens mis à disposition des apprenants dans l'établissement et à l'extérieur. Veiller à une égalité de traitement
- Accompagner les équipes pédagogiques à la création de contenus pédagogiques adaptés
- Établir avec l'apprenant et l'équipe un programme pédagogique adapté à sa situation,
- Être en lien avec le référent sécurité (services généraux) pour les questions d'accessibilité,



- Créer, développer le réseau de partenaires externes pour pouvoir aménager les formations autant que nécessaire
- Orienter l'apprenant vers des structures partenaires (remise du guide des partenaires),
- Mobiliser les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap en formation.
- Participer avec la direction à la sensibilisation des équipes pédagogiques aux différentes formes de handicap,
- Former le personnel du site à la posture à adopter pour accompagner au mieux la personne en situation de handicap
- Participer avec la direction et les équipes pédagogiques à prévenir les actes et propos de discriminations à l'encontre des apprenants en situation de handicap.
- Anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires des données utiles à l'intégration en emploi de la personne en situation de handicap.
- Assurer le suivi de l'insertion professionnelle des apprenants sortants.

#### Les étapes :

- Proposer un premier entretien aux candidats/apprenants concernés et qui le souhaitent quel que soit le type de handicap, pour aider à :
  - Identifier les besoins pour permettre le bon déroulement de la formation,
  - Repérer les ressources et dispositifs utiles,
  - Accéder à ces dispositifs.
- Travailler avec les équipes pédagogiques, administratives et logistiques (bâtiment) pour soutenir l'orientation vers cette proposition d'adaptation du parcours de formation tout en préservant la libre adhésion de l'apprenant.
- Libre adhésion de l'apprenant : lorsque le handicap est avéré et que l'apprenant est en demande d'aide ; lorsque le handicap est avéré et que l'apprenant n'est pas en demande d'aide ; lorsque le handicap n'est pas avéré mais que les freins observés par les formateurs invitent au diagnostic :
  - Proposer une rencontre avec les formateurs en cas de situation « questionnante ».
  - Au regard de la situation étudiée, solliciter les partenaires, informer le personnel susceptible d'être en contact avec la PSH, trouver des solutions adaptées afin de faciliter le suivi de la formation

#### Conditions :

Sur la base du volontariat, dans le cadre du poste de travail

Lien hiérarchique :

- Le directeur ou le responsable de la structure

Lien opérationnel :

- Avec les salariés d'ASSISTEAL
- Lien transverse avec les autres référents handicap des autres sites s'il y en a

## II.B2 : Gouvernance de l'institut de formation (la liste des membres des instances représentatives):

### Les missions du directeur et de l'équipe de direction

---

#### 1. La Direction

L'équipe comprend :



- la directrice exécutive, **Pascale ETEMAD**:
  - pilote les différentes activités d'ASSISTEAL
  - organise la structure pour le bon fonctionnement de l'institut de formation
  - assure son développement
  - prépare les budgets
  - assure le management des équipes

Elle assure également les relations institutionnelles avec les financeurs et prescripteurs collaboration avec le Directeur pédagogique (Régions – ARS - DREETS – POLE EMPLOI – OPCO – Employeurs, ...), le suivi des dossiers de recrutement et des dossiers financiers.

- le Responsable Administratif et Financier, **Van DUONG** :
  - est garant de la correcte gestion administrative de l'organisme de formation et de la relation avec les partenaires financeurs
  - contrôle les factures établies auprès de chaque client dans les délais contractuels.
  - conçoit et suit des tableaux de bord liés à la comptabilité client
  - gère le recouvrement des créances auprès des clients particuliers, des établissements privés et des financeurs publics

#### L'équipe de l'orientation et de la scolarité avec trois gestionnaires administratives :

- **Laetitia JULIEN** Assistante de formation
- **Naserra HASSAN** Assistante de formation
- **Cornelia HOUNDEGLA** Chargée des relations entreprises et apprentis

## 2. L'équipe pédagogique

L'institut est placé sous :

- la responsabilité pédagogique du Directeur Pédagogique, assisté de :
  1. **La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves (SCPTPSE)**, (chapitre II du référentiel AS) est consultée pour les cas d'élèves en difficulté scolaire ou qui présentent une inaptitude pour la profession choisie.  
Le Directeur Pédagogique peut, après avis du SCPTPSE, prononcer l'exclusion d'un élève pour inaptitudes théoriques ou pratiques au cours de la scolarité (Article 52 – Arrêté du 10 juin 2021).
  2. **La «section compétente pour le traitement des situations disciplinaires (SCPTSD) »** (chapitre III du référentiel) émet un avis sur les fautes disciplinaires, ainsi que sur les actes des élèves incompatibles avec la sécurité du patient et mettant en cause leur responsabilité personnelle :
    - Avertissement,
    - Blâme,
    - Exclusion temporaire de l'IFAS d'une durée maximale d'un an
    - Exclusion définitive de l'IFAS.

La sanction est notifiée à l'élève par le Directeur pédagogique.





L'avertissement peut être prononcé par le Directeur pédagogique sans consultation du conseil de discipline.

- La responsabilité administrative de la Directrice administrative et financière,
- la tutelle régionale, de l'ARS et de la DRIEETS.

La liste des membres de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires comprend :

- 1- Le président de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires est le représentant des formateurs permanents élu par ses pairs au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.
- Représentant des enseignants : – l'infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, qui participe à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut; – le formateur permanent de l'institut de formation ou du centre de formation des apprentis élu pour 3 ans au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut;
- Un aide-soignant ou un auxiliaire de puériculture, selon la formation concernée, exerçant dans un établissement accueillant des stagiaires.
- 2. Représentant des élèves : – un représentant des élèves, tirés au sort parmi les élèves titulaires au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.
- 3. Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

L'équipe pédagogique est constituée de formateurs, Cadres infirmiers, Infirmiers Diplômés d'Etat permanents et d'intervenants experts provenant d'horizons professionnels différents :

Elle est composée :

- d'un Directeur Pédagogique (Directeur d'IFAS), **Monsieur Michaël TROTOT**, Infirmier Cadre de Santé, (voir en **ANNEXE I** : Agrément du Directeur)
- de formateurs permanents, infirmier(e)s diplômé(e) d'état et Cadre de santé,
- de formateurs experts appartenant à diverses professions de santé (aide-soignant.e, kinésithérapeute,...)
  
- Michaël TROTOT - Directeur pédagogique (Cadre de santé) et directeur de l'IFAS : Il a un rôle de pilote national des différents centres ASSISTEAL proposant la formation AS.
- Michaël BADEROT - Coordinateur pédagogique (Cadre de santé)- chargé de la planification des formations et du sourcing des formateurs

Le cadre de santé a en charge la planification des formations et la formation de certains modules.

Il/elle sera appuyé.e par un.e assistant.e commercial.e qui contribuera au sourcing de candidats et d'employeurs et de la formalisation des contrats en apprentissage.

Comme expliqué précédemment, le siège d'ASSISTEAL pilotera et soutiendra l'équipe dans tous les aspects pédagogiques, de sourcing d'employeurs et de candidats dans le cadre de l'activité.

A ce titre, et par délégation, la Directrice exécutive, organise le pilotage et le contrôle des activités en concertation avec les instances régionales compétentes.



La gouvernance de l'institut peut se schématiser de la façon suivante :

Siège ASSISTEAL	Centre régional ASSISTEAL
<p>Pilotage, contrôle et développement de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie</li> <li>• Mutualisation des moyens</li> <li>• Suivi du projet d'établissement</li> <li>• Harmonisation et transversalité</li> <li>• Gestion RH et financière</li> <li>• Développement</li> </ul> <p>Direction pédagogique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des ingénieries de formation relatives à leur filière</li> <li>• Management des équipes pédagogiques et administratives (management de proximité)</li> <li>• Gestion budgétaire simplifiée, expression des besoins et participation à la dynamique budgétaire avec les autorités de contrôle et de tarification</li> <li>• Veille réglementaire et stratégique (besoins des territoires)</li> <li>• Développement de la filière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construit un éco-système et un réseau local de partenaires employeurs</li> <li>• Participe pleinement aux activités telles que les missions locales, les associations d'insertion, Pôle Emploi</li> <li>• Source les candidats et les employeurs</li> <li>• Met en place la ou les formations</li> </ul>

**DA1. – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités**

**1. Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités**

1. Recueil et analyse des informations relatives aux habitudes de vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et son entourage et adaptation du soin
2. Evaluation de l'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de la personne et adaptation du soin
3. Ajustement en temps réel de son intervention au regard de cette évaluation
4. Mise en œuvre de soins d'hygiène et de confort relevant de la vie quotidienne et de soins en lien avec les différentes fonctions pour un accompagnement personnalisé contribuant à la bien-être de la personne
5. Mise en œuvre des activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne
6. Mobilisation des ressources de la personne dans les activités réalisées
7. Adaptation de l'accompagnement pour développer et maintenir les acquis de la personne en collaboration avec l'infirmier et les autres professionnels et les aidants
8. Adaptation de la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation
9. Accompagnement des aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne

**2. Identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates**

1. Identification des signes pouvant induire des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmission des informations en regard
2. Identification des situations à risques et des risques de maltraitance et transmission
3. Propositions de mesures de prévention dans son champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluriprofessionnelle

**DA2. – Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques**

**1. Observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé**

1. Recherche et analyse des informations pertinentes et utiles permettant l'identification de l'état général de la personne et l'adaptation de sa prise en charge
2. Identification des signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne à partir des observations et des informations recueillies



3. Évaluation de la douleur, mesure des paramètres vitaux et surveillance des données en utilisant les outils adaptés et en respectant les règles de bonnes pratiques
4. Analyse de l'état clinique d'une personne par la mise en œuvre du raisonnement clinique
5. Transmission des informations utiles et nécessaires à l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluriprofessionnelle
6. Identification et transmission de l'urgence d'une situation

## **2. Collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques**

1. Recherche des informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
2. Analyse des informations recueillies et priorisation des activités de soin dans son champ de compétences
3. Identification et application des règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins réalisés en collaboration
4. Organisation de l'activité de soin et adaptation des modalités pour sa réalisation en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne
5. Mise en œuvre de soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation
6. Explication du soin réalisé, de son objectif et du (des) geste (s) de manière adaptée à la situation
7. Evaluation de la qualité du soin réalisé et réajustement de son intervention

## **3. Installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation**

1. Identification des capacités de la personne à effectuer un déplacement
2. Guidage de la personne dans ses déplacements et proposition de l'équipement ou de l'aide humaine le plus approprié pour pallier aux incapacités
3. Sécurisation de l'espace d'intervention
4. Utilisation des dispositifs d'aide à la mobilisation et à la manutention dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie
5. Repérage des situations à risque, signalement et mise en œuvre de mesures appropriées dans son champ de compétences
6. Prise en compte de la personne et de ces spécificités lors de son installation

## **DA3. – Information et accompagnement des et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

### **1. Accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage**

1. Accueil, écoute de la personne, de la personne de confiance et de son entourage
2. Réalisation de soins relationnels en adaptant sa communication aux publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité
3. Transmission d'informations pertinentes à la personne et à son entourage dans le respect de la réglementation, en collaboration avec l'infirmier et l'équipe pluriprofessionnelle
4. Conseils à la personne et à son entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique
5. Ecoute de la personne dans l'expression de ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, pratique de la reformulation et adaptation du soin
6. Explications pratiques lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

### **2. Accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels**

1. Transmission d'informations aux apprenants et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
2. Recueil des besoins d'apprentissage de l'apprenant et des attendus de sa formation



#### Formation

3. Accompagnement et encadrement des personnes en formation
4. Observation, évaluation et demande d'ajustement si besoin des activités réalisées par l'apprenant
5. Utilisation des outils de suivi des acquisitions de compétences et évaluation des acquisitions en collaboration avec l'apprenant et l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle
6. Explication, organisation et accompagnement des apprentissages

#### **DA4. – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention**

##### **1. Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités, au lieu et aux situations d'intervention gestion des risques**

1. Identification et choix du matériel et des produits appropriés, dont l'utilisation respecte les règles de bonnes pratiques
2. Utilisation des techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques
3. Application des principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs visant à la prévention des infections et leur transmission
4. Identification et respect des circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets
5. Identification et respect des circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité
6. Interventions en matière d'entretien des locaux et des matériels liés aux soins adaptées au lieu d'exercice

##### **2. Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins**

1. Evaluation de l'efficacité des opérations réalisées, identification de toute anomalie et réajustement dans le cadre de ses compétences
2. Repérage des anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et transmission
3. Vérification du bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins
4. Repérage des dysfonctionnements et signalement

#### **DA5. – Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités**

##### **1. Transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités**

1. Recherche, recueil et hiérarchisation des informations nécessaires à la prise en charge



Formation

personnalisée dans le cadre du projet de soins

2. Transcription et transmission des observations et des données recueillies
3. Analyse des situations, transmission des informations pertinentes et proposition d'actions dans le cadre d'un projet de soins ou de vie construit en équipe pluriprofessionnelle

**2. Organisation de son activité au sein d'une équipe pluriprofessionnelle en garantissant la qualité et gestion des risques**

1. Interventions dans son champ de compétences en interagissant avec les différents acteurs
2. Planification, organisation et ajustement de ses activités en interaction avec l'équipe dans un contexte de changements prévisibles ou non prévisibles
3. Interventions contribuant à la mise en œuvre des différents projets
4. Observation des écarts entre les recommandations de bonnes pratiques et les pratiques et participation active à la démarche qualité/gestion des risques de la structure

## ANNEXE III

AIDE-SOIGNANT  
*Référentiel de compétences*

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

***Bloc 1. – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale***

***1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires***

1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage
2. Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources et les capacités physiques et psychiques de la personne
3. Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention
4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne



5. Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne
6. Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités
7. Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation
8. Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne

<b>Critères d'évaluation :</b> <b>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?</b> <b>Que veut-on vérifier ?</b>	<b>Indicateurs :</b> <b>Quels signes visibles peut-on observer ?</b> <b>Quels signes apportent de bonnes indications ?</b>
<b>1. Pertinence de l'analyse de la situation de la personne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les informations pertinentes sont recherchées auprès de la personne, de l'entourage et des autres professionnels ainsi que dans les outils de transmission à disposition</li> <li>- Le lien entre les besoins de la personne, ses habitudes de vie, sa culture, ses choix, ses réactions dans une situation donnée, est explicité.</li> <li>- Des explications sont apportées sur la pertinence des informations recueillies par l'observation</li> <li>- L'identification des facteurs de fragilité et l'évaluation de l'autonomie, des ressources et des capacités physiques et psychiques de la personne sont explicitées.</li> <li>- Les fragilités sont évaluées</li> </ul>
<b>2. Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités d'accompagnement de la personne prennent en compte les informations recueillies et l'ensemble de ses besoins.</li> <li>- L'accompagnement de la personne est réalisé en l'associant activement en fonction de ses souhaits</li> <li>- Les réactions et l'expression de la personne sont prises en compte</li> <li>- Les ressources et capacités de la personne sont mobilisées pour développer et maintenir ses acquis</li> <li>- Le rythme de la personne est respecté</li> <li>- Les interventions sont réajustées et priorisées en fonction de l'ensemble des données recueillies tout au long de la prise en soins</li> <li>- Les choix et les ajustements des interventions sont argumentés à partir de l'évaluation de la situation</li> </ul>
<b>3. Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le confort, la pudeur, l'intimité et la dignité sont respectés</li> <li>- Les règles de confidentialité et de secret professionnel sont respectées</li> <li>- Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées</li> <li>- Les risques encourus en cas de non-respect des règles et des bonnes pratiques sont identifiés et explicités</li> </ul>
<b>4. Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins, les potentiels et les centres d'intérêt de la personne ou du groupe sont identifiés et pris en compte</li> <li>- Les ressources de la personne et du groupe et les moyens à disposition sont identifiés et mobilisés</li> <li>- Les projets individuels ou collectifs sont négociés et pris en compte</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les choix de la personne sont respectés</li> <li>- Les activités mises en œuvre permettent de développer et maintenir les acquis de la personne ou du groupe ou de favoriser leur bien-être</li> </ul>
<b>5. Pertinence dans l'accompagnement des aidants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les souhaits de la personne pour associer les aidants sont pris en compte</li> <li>- Les souhaits des aidants sont pris en compte</li> <li>- Les besoins de soutien et d'accompagnement des aidants sont identifiés, pris en compte et ajustés</li> </ul>

**2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer**

1. Identifier les signes pouvant induire des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires
2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter
3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle
4. Évaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant

<b>Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</b>	<b>Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</b>
<b>1. Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités</b>	- Les fragilités potentielles ou les vulnérabilités au regard des signes identifiés sont explicitées.
<b>2. Repérage des situations à risque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les situations à risque pour la personne sont repérées, explicitées et les informations sont transmises</li> <li>- Les situations de maltraitance pour la personne sont repérées, explicitées et les informations sont transmises</li> <li>- Les situations à risque pour les intervenants sont identifiées et les risques sont explicités</li> </ul>
<b>3. Pertinence des mesures de prévention proposées</b>	- Des mesures de prévention concertées en équipe pluriprofessionnelle sont proposées en relation avec les risques identifiés et argumentées.
<b>4. Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'efficacité des mesures mises en œuvre est évaluée</li> <li>- Des réajustements sont proposés en fonction de l'évaluation</li> </ul>

**Bloc 2. – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

**1. Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins**

1. Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son

2. Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies
3. Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés
4. Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique
5. Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluriprofessionnelle
6. Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter

<b>Critères d'évaluation :</b> <b>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?</b> <b>Que veut-on vérifier ?</b>	<b>Indicateurs :</b> <b>Quels signes visibles peut-on observer ?</b> <b>Quels signes apportent de bonnes indications ?</b>
<b>1. Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée</b>	- Toutes les informations pertinentes et utiles à la prise en soins de la personne sont recherchées auprès d'elle, de l'entourage, des aidants ou des autres professionnels de santé et dans les outils de transmission. Le lien entre l'observation de la situation de la personne, les résultats de cette observation et les risques potentiels est explicité.
<b>2. Conformité des modalités de recueil des données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le recueil des informations (entretien, observation, échanges avec la famille...) est réalisé dans le respect de la déontologie et des règles professionnelles</li> <li>- Le choix des outils ou échelles permettant d'évaluer la douleur, de mesurer les paramètres vitaux et de réaliser les courbes de surveillance est approprié</li> <li>- La mesure des différents paramètres vitaux et autres données de surveillance est fiable</li> <li>- La transcription des données recueillies est juste</li> </ul>
<b>3. Pertinence de l'analyse des informations recueillies et de l'identification des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modifications de l'état clinique de la personne, les signes d'altération de son état physique, psychologique, cognitif et de son comportement sont identifiés</li> <li>- Les situations à risque et de danger et leur caractère urgent sont identifiés</li> <li>- Le lien entre les modifications de l'état de la personne et son degré d'urgence et les risques est explicité</li> <li>- Les anomalies au regard des références liées aux âges de la vie sont identifiées</li> <li>- Les références et normes sont prises en compte pour identifier les anomalies et les risques</li> <li>- Les interlocuteurs pertinents sont alertés en fonction du degré de risque</li> <li>- Toutes les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluriprofessionnelle sont transmises</li> </ul>

## **2. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne**

1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences
3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins
4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de

- l'état clinique et de la situation de la personne
5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle à partir de l'évaluation de la situation
  6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation
  7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention

<b>Critères d'évaluation :</b> <b>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?</b> <b>Que veut-on vérifier ?</b>	<b>Indicateurs :</b> <b>Quels signes visibles peut-on observer ?</b> <b>Quels signes apportent de bonnes indications ?</b>
<b>1. Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les informations pertinentes sur les précautions particulières à respecter lors du soinsont recherchées</li> <li>- Les risques liés-aux-informations-recueillies-sont-explicités</li> <li>- La priorisation des activités de soin dans son champ de compétences en fonction desinformations recueillies est explicitée</li> </ul>
<b>2. Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles d'hygiène, de sécurité et les précautions particulières sont appliquées</li> <li>- Les règles de qualité, traçabilité sont appliquées</li> <li>- La participation de la personne est recherchée</li> <li>- La pudeur de la personne est respectée</li> <li>- Les soins réalisés sont conformes aux instructions du travail en collaboration, aux bonnespratiques de soins, et aux protocoles établis dans la structure</li> <li>- Les références et normes actualisées sont prises en compte</li> <li>- Les risques sont pris en compte</li> <li>- Le choix du matériel de soin est approprié</li> <li>- Les mesures pertinentes sont prises dans les situations d'urgence puis transmises par oral etpar écrit</li> </ul>
<b>3. Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les choix et l'adaptation des interventions sont argumentés à partir de l'évaluation de lasituation</li> <li>- L'organisation de l'activité de soin prend en compte l'environnement, la personne et sonentourage y compris les aidants</li> <li>- Il est fait appel à d'autres professionnels de santé en fonction de la situation en collaborationavec l'infirmier</li> <li>- Toute action est expliquée à la personne et une attention particulière lui est portée</li> <li>- L'adaptation des modalités de réalisation du soin à l'état et aux réactions de la personne, àl'évaluation de la douleur et à ses habitudes de vie sont explicitées</li> </ul>
<b>4. Analyse de la qualité du soin réalisé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bonnes pratiques sont identifiées et l'écart dans leur application est analysé</li> <li>- L'application des règles d'hygiène, de sécurité et la prise en compte des précautionsparticulières est analysée</li> <li>- Les non-conformités sont identifiées et l'information est transmise à l'interlocuteur appropriéselon les procédures en vigueur</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des explications sont apportées sur les limites de son champ de compétences</li> <li>- Les propositions de réajustement de l'intervention sont pertinentes</li> </ul>
--	--

**3. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation**

1. Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement
2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées
3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe
4. Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie
5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences
6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
<p><b>1. Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement ou d'une installation sont identifiées avec elle</li> <li>- Les interventions prennent en compte cette évaluation</li> <li>- L'adaptation des interventions (guidance et choix des équipements) à partir de cette évaluation est explicitée</li> </ul>
<p><b>2. Conformité des modalités d'installation et de mobilisation de la personne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités d'installation sont réalisées de manière appropriée</li> <li>- La prise en compte de la demande et des besoins de la personne, de sa pathologie, de sa situation de handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux est explicitée</li> <li>- Le choix des dispositifs d'aide à la mobilisation est approprié et validé en fonction des moyens mis à disposition</li> <li>- Les procédures d'utilisation du matériel sont respectées</li> <li>- Les règles de sécurité et d'ergonomie pour la personne sont prises en compte et appliquées</li> <li>- Le confort, la pudeur sont pris en compte dans le respect de la personne</li> <li>- Les règles de sécurité et d'ergonomie pour le soignant sont appliquées,</li> </ul>
<p><b>3. Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles de sécurité et d'ergonomie pour la personne et le groupe sont prises en compte</li> <li>- L'état de la personne ou du groupe et leurs besoins sont pris en compte</li> <li>- Le choix des matériels est approprié en fonction de la situation et des moyens disponibles</li> <li>- L'aménagement de l'espace répond à la sécurité de la personne ou du groupe</li> </ul>

<p><b>4. Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les risques pour la personne, liés à la situation et la manière de les prévenir sont repérés et expliqués</li> <li>- Les risques pour soi-même liés à la situation et la manière de les prévenir sont repérés et expliqués</li> <li>- L'information sur les dysfonctionnements identifiés est transmise</li> <li>- Les mesures prises sont pertinentes</li> </ul>
---	--

**Bloc 3. – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

**1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage**

1. Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale
2. Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité
3. Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluriprofessionnelle
4. Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique
5. Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin
6. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

<p><b>Critères d'évaluation :</b> Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p><b>Indicateurs :</b> Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>
<p><b>1. Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La situation relationnelle est analysée en fonction de la personne et du contexte</li> <li>- Quels que soient les publics, les besoins de communication et les facteurs la favorisant ou la limitant sont identifiés</li> <li>- Les besoins spécifiques de communication d'une personne et de son entourage en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité sont explicités</li> <li>- L'analyse de la situation permet d'identifier les attitudes adaptées</li> </ul>
<p><b>2. Qualité des soins relationnels auprès de la personne et de son entourage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conditions propices à la communication sont mises en œuvre</li> <li>- L'attitude est bienveillante, rassurante et respectueuse de la personne et de son entourage</li> <li>- La communication et les échanges prennent en compte la demande de la personne et ses besoins, les modalités d'expression de ses émotions</li> <li>- Le langage professionnel et les modes de communication sont adaptés à la personne et à son entourage, francophones ou non</li> <li>- Le secret professionnel est respecté</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- La posture professionnelle est adaptée et intègre la prise de recul nécessaire notamment à la gestion des situations de crise</li></ul>
<b>3. Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les informations et conseils donnés sont adaptés à la personne et à son entourage et s'inscrivent dans le champ de compétences de l'AS</li><li>- Le consentement aux soins est recherché avec la personne, son entourage et en collaboration avec l'équipe pluriprofessionnelle</li><li>- La compréhension par la personne et son entourage des informations données par l'AS, est évaluée</li></ul>

**2. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels**

1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation
3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation
4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement
5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage
6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages

<b>Critères d'évaluation :</b> <b>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</b>	<b>Indicateurs :</b> <b>Quels signes visibles peut-on observer ?</b> <b>Quels signes apportent de bonnes indications ?</b>
<b>1. Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une démarche d'accueil organisationnel et pédagogique est mise en œuvre et les informations nécessaires sont transmises</li> <li>- Les missions des différents acteurs de l'accompagnement de la personne en formation (tuteur, professionnel de proximité et maître de stage) sont identifiées et prises en compte</li> <li>- Les échanges avec la personne en formation contribuent à son apprentissage</li> <li>- Des points d'étape (bilan intermédiaire, ..) sont programmés et réalisés pour permettre la progression et le développement des compétences</li> </ul>
<b>2. Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La transmission de compétences est assurée avec une pédagogie adaptée à la personne formée</li> <li>- Les acquis de la personne en formation sont appréciés à l'aide des outils d'évaluation des compétences</li> </ul>

**Bloc 4. – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

**1. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés**

1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques
2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques
3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission
4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets
5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité
6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention





Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le choix du protocole et la mise en œuvre de celui-ci sont expliqués en fonction de chaque situation d'intervention</li> <li>- Le matériel et les produits choisis sont adaptés à la situation</li> <li>- Les produits sont dosés et utilisés en respectant les procédures et les fiches techniques</li> </ul>
2. Pertinence de l'analyse de l'application des règles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie</li> <li>- de traçabilité</li> </ul> liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les non-conformités au regard des différentes règles sont identifiées</li> <li>- Les risques de non-respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont explicités</li> <li>- Les recommandations liées au développement durable sont prises en compte</li> <li>- Les règles de la traçabilité sont explicitées selon les situations et appliquées</li> <li>- Les risques de non-traçabilité sont explicités</li> <li>- Les règles liées aux circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets sont argumentées</li> <li>- Les risques associés au non-respect de ces règles sont explicités</li> <li>- Toute anomalie dans la péremption, le rangement, les conditions de stockage et l'approvisionnement des matériels et produits est identifiée et l'information est transmise. Des réajustements pertinents sont proposés.</li> </ul>
3. Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les techniques de nettoyage des instruments ou des matériels sont connues, expliquées et mises en œuvre de manière appropriée</li> <li>- Les opérations de stérilisation mises en œuvre sont expliquées conformément aux normes en vigueur et au contexte</li> <li>- Toute anomalie et tout risque d'incident dans le circuit et le conditionnement du matériel stérile ou à stériliser sont identifiés et l'information est transmise</li> </ul>

## 2. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences
2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter
3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins

<b>Critères d'évaluation :</b> <b>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?</b> <b>Que veut-on vérifier ?</b>	<b>Indicateurs :</b> <b>Quels signes visibles peut-on observer ?</b> <b>Quels signes apportent de bonnes indications ?</b>
1. Pertinence du repérage et du traitement des anomalies	- Toute anomalie et tout risque d'incident dans les opérations d'entretien de l'environnement et des matériels réalisés sont identifiés - Des réajustements sont proposés à l'équipe pluriprofessionnelle - Les informations sont transmises par écrit et par oral au bon interlocuteur
2. Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés	- Les opérations de vérification sont réalisées avec rigueur - Les défauts de fonctionnement apparents sont identifiés et signalés pour les matériels et dispositifs utilisés - Les conditions de stockage des matériels, produits et dispositifs sont contrôlées
3. Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail	- Les difficultés et les erreurs sont identifiées - Les causes sont analysées - Des améliorations sont proposées en équipe pluriprofessionnelle - La démarche est formalisée

**Bloc 5. – Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

**1. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités**

1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée
2. Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité
3. Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluriprofessionnelle

<b>Critères d'évaluation :</b> <b>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?</b> <b>Que veut-on vérifier ?</b>	<b>Indicateurs :</b> <b>Quels signes visibles peut-on observer ?</b> <b>Quels signes apportent de bonnes indications ?</b>
1. Fiabilité du recueil des données	- Toutes les données recueillies (observation et mesures) sont fiables et conformes - Les données respectent la réglementation en vigueur. - Les données respectent la protection du patient/ de la personne et le secret professionnel. - Les anomalies ou les incohérences sont ciblées
2. Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises	- Les données organisées et hiérarchisées permettent le raisonnement clinique. - L'évaluation du risque, du danger ou de l'urgence est réalisée

3. Qualité des transmissions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le vocabulaire utilisé est professionnel et adapté</li> <li>- Une synthèse claire de la situation de la personne est restituée</li> <li>- L'analyse est transmise aux professionnels concernés dans les délais appropriés</li> <li>- Les outils de transmission sont maîtrisés</li> <li>- La continuité et la traçabilité des soins sont assurées</li> </ul>
------------------------------	---

**2. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques**

1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluriprofessionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles
3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer
4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel
5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées
6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluriprofessionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques
7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
4. Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intervenants et leurs missions sont identifiés</li> <li>- Les différents professionnels sont sollicités à bon escient</li> <li>- La contribution au travail en équipe tient compte du champ de compétences de l'aide-soignant et de celles des différents professionnels</li> </ul>
5. Pertinence de l'organisation de son activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités réalisées relèvent du champ de compétences de l'aide-soignant</li> <li>- L'organisation de ses activités permet d'optimiser le travail en équipe et s'adapter aux changements, elle est explicitée.</li> <li>- Les activités sont hiérarchisées, priorisées et argumentées</li> <li>- Les outils de planification sont utilisés en respectant les règles professionnelles</li> </ul>
6. Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La contribution à la construction d'un projet collectif est effective et pertinente</li> <li>- Les propositions sont adaptées et argumentées</li> <li>- La discrétion professionnelle est respectée</li> </ul>

<p><b>7. Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout événement indésirable ou non-conformité est repéré, signalé et déclaré</li> <li>- Les actions menées répondent à la politique qualité de la structure</li> <li>- Des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques dans son champ de compétences sont proposées dans le cadre d'un travail en équipe</li> </ul>
<p><b>8. Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La contribution à l'évaluation des pratiques pour soi-même et en équipe pluriprofessionnelle est effective et pertinente</li> <li>- Des actions d'amélioration appropriées sont proposées</li> </ul>
<p><b>9. Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les écarts entre le niveau de compétences professionnelles requis et son propre niveau sont repérés</li> <li>- Les besoins en formation sont exprimés et expliqués</li> </ul>

ANNEXE III  
DIPLÔME D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT – RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

1. Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
<b>Bloc 1</b> Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	<b>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b> <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	<b>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</b> <i>Module spécifique AS</i>	
<b>Bloc 2</b> Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	<b>Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne</b> <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	<b>Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</b> <i>Module spécifique AS</i>	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	<b>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</b>	
<b>Bloc 3</b> Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	<b>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</b>	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	<b>Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b>	
<b>Bloc 4</b> Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	<b>Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b>	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités		

liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	de soins		
<b>Bloc 5</b> Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	<b>Module 9.</b> Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	<b>Module 10. – Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques</b>	

## 2. Organisation de la formation

La formation comporte **44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540 heures**, se répartissant en :

- **770 heures (22 semaines) de formation théorique**
- **770 heures (22 semaines) de formation clinique.**

### Organisation de la formation théorique :

– Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
– Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
– Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
– Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
– Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
– Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
– Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
– Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
– Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
– Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
– Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
– Module 9. – Traitement des informations	35 h
– Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

### Organisation de la formation clinique :

**Quatre périodes en milieu professionnel** doivent être réalisées :

- période A de 5 semaines ;
- période B de 5 semaines ;
- période C de 5 semaines ;
- période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.





Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	5 semaines	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions :  Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie  Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences  Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes. - <b>Bloc 1</b> : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - <b>Bloc 2</b> : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration - <b>Bloc 3</b> : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants - <b>Bloc 4</b> : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention - <b>Bloc 5</b> : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	5 semaines			
C	5 semaines			
D	7 semaines	Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	La période D doit porter sur les 3 missions de l'AS	La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AS : - <b>Bloc 1</b> : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - <b>Bloc 2</b> : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration - <b>Bloc 3</b> : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants - <b>Bloc 4</b> : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention - <b>Bloc 5</b> : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux



				activités de soins, à la qualité/gestion des risques
--	--	--	--	--



**Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.**

### 1. Contenu des modules de formation en lien avec le référentiel de certification

**En fonction de l'évolution technologique, sociétale et sanitaire, le contenu des modules de formation doit être actualisé en continu par les instituts de formation.**

**Bloc 1. – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**

Compétences	Modules de formation
<p><b>1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</b></p> <p>1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage</p> <p>2. Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources, les capacités physiques et psychiques de la personne</p> <p>3. Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention</p> <p>4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <p>5. Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne</p> <p>6. Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités</p> <p>7. Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en</p>	<p><b>Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b></p> <p><b>Objectifs de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie quotidienne</li> <li>- Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne</li> <li>- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation</li> <li>- Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster</li> </ul> <p><b>Eléments de contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Raisonnement et démarche clinique</b> : la recherche des informations, l'évaluation du degré d'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de la personne, de ses besoins.</li> <li>- <b>L'évaluation de la situation et des besoins d'une personne</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La personne et ses besoins, les cycles de vie, le développement psycho-social de l'homme à tous les âges de la vie, les groupes d'appartenance.</li> <li>▪ Les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; droits des patients ; dépendance, déficience et handicap ; le concept de fragilité.</li> </ul> </li> <li>- <b>La santé</b> : santé publique : données démographiques, politique de santé et actualités sur les plans de santé publique, introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux (chimiques, physiques, biologiques) sur la santé humaine ; le</li> </ul>

<p>fonction de chaque situation</p> <p>8. Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne</p> <p><b>Critères d'évaluation:</b></p> <p>1 – Pertinence de l'analyse de la situation de la personne</p> <p>2 – Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne</p> <p>3 – Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement</p> <p>4 – Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale</p> <p>5 – Pertinence dans l'accompagnement des aidants</p>	<p>système de santé français, le parcours de soins.</p> <p>- <b>Les principales situations de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maternité : conception, grossesse, accouchement, suites de couches, nouveau-né.</li> <li>▪ Handicap : politique du handicap, analyse des besoins et capacités, recommandations de bonnes pratiques, les structures d'accueil, accompagnement à la rééducation et l'insertion sociales et professionnelle, rôles des professionnels, place de la famille.</li> <li>▪ Vieillesse : démographie et place de la personne âgée dans la société.</li> <li>▪ Fin de vie : aspects culturels de la mort, notions législatives et réglementaires.</li> </ul> <p>- <b>Rôle de l'aide-soignant</b> auprès d'une personne dans les principales situations de vie, y compris auprès d'une personne en situation de handicap, vieillissante ou atteinte d'une pathologie mentale notamment de troubles du neuro développement et du spectre autistique.</p> <p>- <b>La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement</b> (approche théorique et pratique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La conception du soin : définition des soins de la vie quotidienne ; l'état de santé stable et constants, distinction avec les soins en situation aiguë.</li> <li>▪ L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet individuel de la personne.</li> <li>▪ La relation pendant les soins.</li> <li>▪ La réalisation des soins de la vie quotidienne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques</li> <li>- Aide aux gestes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, élimination, hygiène corporelle, mobilisation) et de l'administration de thérapeutiques</li> </ul> </li> <li>▪ Qualité et sécurité des soins : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur, prévention des risques durant le soin, protocoles et procédures, ...</li> </ul>
---	--

<p><b>Compétences</b></p>	<p><b>Modules de formation</b></p>
---------------------------	------------------------------------

	<p>- <b>Les activités d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'activités d'accompagnement et/ou de maintien du lien social.</li> <li>▪ Aide aux repères dans le temps et dans l'espace.</li> <li>▪ Socialisation et inscription dans la vie citoyenne.</li> <li>▪ Les différentes dimensions d'accessibilité.</li> <li>▪ La famille et l'entourage.</li> <li>▪ Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits.</li> <li>▪ Activités collectives.</li> <li>▪ Outils d'évaluation.</li> </ul> <p>- <b>L'accompagnement des aidants</b> : place de l'aidant, les réseaux territoriaux et associatifs.</p> <p><b>Recommandations pédagogiques :</b></p> <p>Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne d'une personne.</p> <p>L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les difficultés de la personne, et de proposer un accompagnement personnalisé.</p> <p>Le rôle et la place de l'aide-soignant dans l'accompagnement d'une personne sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
--	--

<p><b>2 – Identifier les situations à risque lors de l’accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires</li> <li>2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter</li> <li>3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d’intervention et dans le cadre d’une coopération pluriprofessionnelle</li> <li>4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant</li> </ol> <p><b>Critères d’évaluation :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Pertinence de l’analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités</li> <li>2 – Repérage des situations à risque</li> <li>3 – Pertinence des mesures de prévention proposées</li> <li>4 – Pertinence de l’évaluation des mesures mises en œuvre</li> </ol>	<p><b>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</b></p> <p><b>Objectifs de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et analyser les situations à risque lors de l’accompagnement de la personne</li> <li>- Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates</li> <li>- Evaluer ces actions et les réajuster</li> </ul> <p><b>Eléments de contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L’identification et l’analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l’analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l’alerte, les situations à risque liées à l’environnement.</li> <li>▪ Les actions de prévention.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Recommandations pédagogiques :</b></p> <p>Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne d’une personne.</p> <p>Le rôle et la place de l’aide-soignant dans le repérage et la prévention des risques sont abordés dans le cadre d’un travail en équipe interprofessionnelle.</p> <p>Les différents lieux d’exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p align="center"><b>Modalités d’évaluation du bloc de compétence</b></p> <p align="center"><b>Etude de situation</b></p> <p align="center"><b>Evaluation des compétences en milieu professionnel</b></p> <p><b>Critères d’évaluation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Pertinence de l’analyse de la situation de la personne</li> <li>2 – Pertinence de l’adaptation de l’accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne</li> <li>3 – Respect des bonnes pratiques dans l’accompagnement</li> <li>4 – Pertinence des activités d’accompagnement à la vie sociale</li> <li>5 – Pertinence dans l’accompagnement des aidants</li> <li>6 - Pertinence de l’analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités</li> <li>7 – Repérage des situations à risque</li> <li>8 – Pertinence des mesures de prévention proposées</li> <li>9 - Pertinence de l’évaluation des mesures mises en œuvre</li> </ol>	

**Bloc 2. – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

Compétences	Modules de formation
<p><b>3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution</li> <li>2. Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies</li> <li>3. Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés</li> <li>4. Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique</li> <li>5. Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle</li> <li>6. Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter</li> </ol> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée</li> <li>2 – Conformité des modalités de recueil des données</li> <li>3 – Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent</li> </ol>	<p><b>Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne</b></p> <p><i>Objectifs de formation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne</li> <li>- Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation</li> <li>- Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude</li> <li>- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin</li> </ul> <p><i>Éléments de contenu</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Notions sur les pathologies prévalentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; les processus pathologiques.</li> <li>▪ Concept de soin.</li> <li>▪ Vocabulaire professionnel : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie.</li> <li>▪ Anatomie, physiologie des appareils et systèmes.</li> <li>▪ Physiopathologie et sémiologie des pathologies prévalentes.</li> <li>▪ La douleur physique et psychique.</li> <li>▪ Pathologies du vieillissement.</li> <li>▪ Pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie ; les conduites à risques à tout âge de la vie.</li> <li>▪ Troubles du spectre autistique et troubles du neurodéveloppement.</li> </ul> </li> <li>- <b>Evaluation de l'état clinique d'une personne, des changements de cet état clinique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liées aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies.</li> <li>▪ Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle.</li> <li>▪ Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant (mesure de la température, des pulsations, de la pression artérielle, de la</li> </ul> </li> </ul>



	<p>fréquence respiratoire, des mensurations, du volume urinaire ; observation de la respiration, de la conscience ; recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaires...), règles d'hygiène et de sécurité, traçabilité et transcription.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, expectorations).</li> <li>▪ Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement.</li> <li>▪ Observation et évaluation du risque d'atteinte à l'intégrité de la peau, notamment les escarres.</li> </ul> <p><b>Recommandations pédagogiques</b> L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain et permettre une compréhension globale. Les connaissances relatives aux paramètres vitaux doivent viser l'exactitude de leur mesure L'identification des signes et des seuils d'alerte est approfondie et comprise en liaison avec les situations à risque. Les modalités de signalement de l'alerte en cas de risques sont développées. Les connaissances concernant les pathologies prévalentes sont en lien avec les soins à réaliser.</p> <p>La contribution de l'aide-soignant au raisonnement clinique partagé est traitée. L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p><b>4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin</li> <li>2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soins dans son champ de compétences</li> <li>3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins</li> <li>4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la</li> </ol>	<p><b>Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</b></p> <p><b>Objectifs de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation</li> <li>▪ Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster</li> </ul> <p><b>Éléments de contenu</b></p> <p>- FGSU niveau 2</p> <p>- <b>Notions de pharmacologie:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les principales classes médicamenteuses, concept d'iatrogénie, modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme</li> <li>▪ Notions sur l'oxygénothérapie.</li> </ul>

<p>situation de la personne et en prévenant la douleur</p> <p>5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle à partir de l'évaluation de la situation</p> <p>6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation</p> <p>7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention</p> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <p>1 – Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser</p> <p>2 – Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques</p> <p>3 – Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation</p> <p>4 - Analyse de la qualité du soin réalisé</p>	<p>- <b>Les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation aigüe.</li> <li>▪ Le rôle de l'AS dans les situations de soins aigües.</li> <li>▪ Définition, identification de modification de l'état de santé, évaluation de la situation clinique durant le soin.</li> <li>▪ Qualité et sécurité des soins réalisés en phase aigüe : règles d'hygiène et de sécurité, prévention de la douleur.</li> <li>▪ Prise en compte des interactions avec les différents acteurs.</li> <li>▪ La notion de parcours de soins.</li> <li>▪ Réalisation des soins : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Soins d'hygiène et de confort en phase aigüe ;</li> <li>⇒ Prise en charge d'une personne bénéficiant d'une intervention chirurgicale ou non-invasive en collaboration avec l'infirmière ;</li> <li>⇒ Soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie.</li> </ul> </li> <li>▪ Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques ;</li> <li>⇒ Observation du patient en assistance respiratoire ;</li> <li>⇒ Montage et entretien du matériel et réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire ;</li> <li>⇒ Oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient ;</li> <li>⇒ Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre ;</li> <li>⇒ Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique ;</li> <li>⇒ Observation des patients sous dialyse ;</li> <li>⇒ Observation et surveillance des patients sous perfusion ;</li> <li>⇒ Surveillance du patient porteur d'une sonde vésicale et vidange du sac collecteur ;</li> <li>⇒ Lecture instantanée de données biologiques urinaires ; recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire ;</li> <li>⇒ Soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées ; renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée ;</li> <li>⇒ Surveillance de l'alimentation par sonde ;</li> <li>⇒ Surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade ;</li> <li>⇒ Pose de bas de contention ;</li> <li>⇒ Immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions ;</li> <li>⇒ Pose de suppositoires (d'aide à l'élimination)</li> <li>⇒ Lavage oculaire et instillation de collyre</li> </ul> </li> </ul>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Renouvellement de collecteur externe non stérile ;</li> <li>⇒ Observation des pansements.</li> <li>⇒ Aide aux soins réalisés par l'infirmier :</li> <li>⇒ Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable ; application de crème et de pommade ;</li> <li>⇒ Soins aux personnes dépendantes : collaboration pour le premier lever ;</li> <li>⇒ Soins préventifs des escarres ;</li> <li>⇒ Soins de bouche non médicamenteux ;</li> <li>⇒ Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique ;</li> <li>⇒ Soins post-mortem : toilette, habillage, identification.</li> <li>▪ Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins</li> </ul> <p><b>Recommandations pédagogiques</b></p> <p>L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain et permettre une compréhension globale.</p> <p>Le rôle et la responsabilité de l'aide-soignant dans l'aide à la prise des médicaments sont traités en lien avec la responsabilité de l'infirmier.</p> <p>L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
--	--

Compétences	Modules de formation
<p><b>5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evaluer les capacités d’une personne à réaliser les éléments constitutifs d’un déplacement</li> <li>2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées</li> <li>3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe</li> <li>4. Utiliser les dispositifs d’aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d’ergonomie</li> <li>5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences</li> <li>6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation</li> </ol> <p><b>Critères d’évaluation :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Pertinence de l’évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources</li> <li>2 – Conformité des modalités d’installation et de mobilisation des personnes</li> <li>3 – Pertinence de l’installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l’aménagement de l’espace</li> <li>– Pertinence de l’identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises</li> </ol>	<p><b>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</b></p> <p><b>Objectifs de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements</li> <li>- Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie</li> <li>- Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention</li> <li>- Utiliser les aides à la manutention (matériels)</li> <li>- Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées</li> </ul> <p><b>Éléments de contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L’installation et le déplacement des personnes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La physiologie du mouvement.</li> <li>▪ Les éléments constitutifs d’un déplacement : rehaussement au lit, assis-debout, couché-debout ; les différents transferts.</li> <li>▪ L’évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d’un déplacement.</li> <li>▪ Le choix et l’utilisation d’un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée, installation de la personne en fonction de son degré d’autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.</li> <li>▪ Mobilisation, aide à la marche, déplacements.</li> <li>▪ Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses.</li> <li>▪ Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour le professionnel (approche théorique et pratique)</li> <li>▪ L’identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel.</li> <li>▪ Le port de charge et ses conséquences sur l’anatomie du corps humain.</li> <li>▪ Principes et règles d’ergonomie concernant la manutention des personnes.</li> <li>▪ Les accidents dorso-lombaires.</li> <li>▪ Les différentes techniques de manutention ; Les aides à la manutention.</li> <li>▪ Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques.</li> <li>▪ Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques.</li> <li>▪ Prévention des chutes.</li> </ul> </li> </ul>

	<p><b>Recommandations pédagogiques</b></p> <p>Les conséquences du port des charges lourdes sont traitées, lors d'exercices pratiques, les positions et attitudes professionnelles correctes sont identifiées.</p> <p>Le rôle de l'aide-soignant dans l'aide au déplacement et à la mobilisation est précisé en liaison avec les autres professionnels. Les règles de sécurité sont analysées au regard des situations spécifiques.</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p align="center"><b>Modalités d'évaluation du bloc de compétence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li align="center">– Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4</li> <li align="center">– Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5</li> <li align="center">– Evaluation des compétences en milieu professionnel</li> <li align="center">– Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2)</li> </ul> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée</li> <li>2 – Conformité des modalités de recueil des données</li> <li>3 – Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent</li> <li>4 – Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser</li> <li>5 – Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques</li> <li>6 – Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation</li> <li>7 – Analyse de la qualité du soin réalisé</li> <li>8 – Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources</li> <li>9 – Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes</li> <li>10 – Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace</li> <li>11 – Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises</li> </ol>	

**Bloc 3. – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

Compétences	Modules de formation
<p><b>6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale</li> <li>2. Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité</li> <li>3. Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle</li> <li>4. Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique</li> <li>5. Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin</li> <li>6. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur</li> </ol> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle</li> <li>2 – Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage</li> <li>3 – Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage</li> </ol>	<p><b>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</b></p> <p><b>Objectifs de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles</li> <li>- Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation</li> </ul> <p><b>Eléments de contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Information et droits des patients :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Notions législatives et réglementaires ;</li> <li>▪ Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients ;</li> <li>▪ Le secret médical, le secret professionnel ;</li> <li>▪ Le consentement des patients ;</li> <li>▪ Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients ;</li> <li>▪ Le rôle de l'aide-soignant dans l'information du patient ;</li> <li>▪ La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes.</li> </ul> </li> <li>- <b>Les techniques de communication</b> (approche théorique et pratique) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Observation ;</li> <li>▪ Entretien ;</li> <li>▪ Ecoute active et reformulation ;</li> <li>▪ Communication verbale et non verbale ;</li> <li>▪ Le jeu et l'animation ;</li> <li>▪ Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel ;</li> <li>▪ Accueil et information de la personne et de son entourage ;</li> <li>▪ Education à la santé d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie ;</li> <li>▪ Participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>▪ Participation à la démarche éthique.</li> </ul> </li> <li>- <b>Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le développement psychosociologique de l'homme, les relations</li> </ul> </li> </ul>

	<p>humaines, l'insertion dans la société, le lien social ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ;</li> <li>▪ Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ...</li> <li>▪ Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie, démarche éthique.</li> </ul> <p>- <b>Démarche d'information, d'éducation et de prévention : rôle d'information dans les domaines de l'éducation à la santé, de l'hygiène de vie courante et de la sécurité domestique.</b></p> <p>Initiation à l'anglais professionnel ou à une autre langue étrangère ou régionale en fonction de la spécificité du territoire d'implantation de l'IFAS. Un approfondissement de la langue française peut également être proposé.</p> <p><b>Recommandations pédagogiques</b></p> <p>Les techniques de base de la communication sont développées. Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées. Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont analysées. Le cadre réglementaire est actualisé. L'évaluation de l'initiation à une langue n'est pas nécessaire pour la validation du bloc de compétences. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
--	--

Compétences	Modules de formation
<p><b>7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure</li> <li>2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation</li> <li>3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation</li> <li>4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement</li> <li>5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage</li> <li>6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages</li> </ol> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel</li> <li>2 – Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel</li> </ol>	<p><b>Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b></p> <p><b>Objectifs de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure</li> <li>- Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation</li> </ul> <p><b>Éléments de contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission d'informations</li> <li>▪ Projet et objectifs de formation</li> <li>▪ Tutorat et accompagnement des personnes en formation</li> <li>▪ Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission</li> <li>▪ Evaluation des acquis</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Recommandations pédagogiques</b></p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Modalités d'évaluation du bloc de compétence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée</li> <li>- Evaluation des compétences en milieu professionnel</li> </ul> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle</li> <li>2 – Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage</li> <li>3 – Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage</li> <li>4 – Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel</li> <li>5 – Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel</li> </ol>	





**Bloc 4. – Entretien de l’environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d’intervention**

Compétences	Modules de formation
<p><b>8 - Utiliser les techniques d’entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques</li> <li>2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques</li> <li>3. Appliquer les principes d’hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission</li> <li>4. Respecter les circuits d’entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets</li> <li>5. Respecter les circuits et procédures liés à l’alimentation dans son champ d’activité</li> <li>6. Adapter ses actions en fonction du lieu d’intervention</li> </ol> <p><b>Critères d’évaluation :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Pertinence de la préparation des opérations d’entretien en fonction de l’analyse de la situation</li> <li>2 – Pertinence de l’analyse de l’application des règles : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de qualité, d’hygiène, de sécurité, d’ergonomie</li> <li>▪ de traçabilité</li> <li>▪ liées aux circuits d’entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets</li> </ul> </li> <li>3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement</li> </ol>	<p><b>Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b></p> <p><b>Objectifs de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d’entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées</li> <li>- Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins</li> <li>- Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d’hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile</li> <li>- Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures</li> <li>- Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées</li> </ul> <p><b>Éléments de contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Infection, désinfection et prévention des risques : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les mécanismes de l’infection ;</li> <li>▪ Les techniques de nettoyage, de bio nettoyage, de désinfection et de stérilisation ;</li> </ul> </li> <li>- Prévention des risques liés à l’infection en milieu ordinaire et en milieu hospitalier : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Risques d’accident d’exposition au sang</li> <li>▪ Risques infectieux dans différents milieux de soins</li> <li>▪ Les infections associées aux soins</li> <li>▪ Notions sur l’antibiorésistance</li> </ul> </li> <li>- Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Normes d’hygiène publique et de respect de l’environnement</li> <li>▪ Risques liés à l’utilisation de produits chimiques et modalités de protection</li> <li>▪ Commissions de vigilance</li> <li>▪ Formalités de déclaration d’accident</li> <li>▪ Rôle du comité d’hygiène et de sécurité</li> </ul> </li> <li>- Règles, bonnes pratiques et recommandations : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes,</li> <li>- ...) liées à l’hygiène et la santé environnementale</li> <li>▪ Les circuits des déchets à l’hôpital :</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</b></p> <p>1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et ajuster dans le cadre de ses compétences</p> <p>2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter</p> <p>3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins</p> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <p>1 – Pertinence du repérage et du traitement des anomalies</p> <p>2 – Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés</p> <p>3 – Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différents types de déchets et de contenants</li> <li>• Les obligations légales et réglementaires des établissements</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits</li> <li>▪ Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits</li> <li>▪ Règles concernant l'isolement des patients</li> <li>▪ Règles concernant l'élimination des déchets y compris à domicile</li> <li>▪ Règles concernant le stockage des produits. Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels</li> </ul> <p><b>- Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels (approche théorique et pratique) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hygiène quotidienne de l'environnement du patient</li> <li>▪ Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade</li> <li>▪ Prévention des infections associées aux soins par l'application de techniques d'entretien des locaux et des matériels</li> <li>▪ Isolement des patients : règles, précautions à respecter</li> <li>▪ Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais</li> <li>▪ Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel chirurgical divers et du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques. ; les opérations et le matériel en unité de stérilisation centrale</li> <li>▪ Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec les soins aigus, en lien avec le transport des patients ; en lien avec le transport des produits et matériels (le chariot de soins ; le chariot de linge ; ...)</li> <li>▪ Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels</li> </ul> <p><b>Recommandations pédagogiques</b></p> <p>L'évolution des connaissances liées à la santé environnementale est prise en compte.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
--	--

**Modalités d'évaluation du bloc de compétence**

- Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel
- Evaluation des compétences en milieu professionnel

**Critères d'évaluation :**

- 1 – Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation
- 2 – Conformité de l'application des règles :
  - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
  - de traçabilité
  - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets
- 3 – Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement
- 4 – Pertinence du repérage et du traitement des anomalies
- 5 – Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés
- 6 – Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

**Bloc 5. – Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

Compétences	Modules de formation
<p><b>10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités</b></p> <p>1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée</p> <p>2. Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité</p> <p>3. Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle</p> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <p>1 – Fiabilité du recueil des données</p> <p>2 – Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises</p> <p>3 – Qualité des transmissions</p>	<p><b>Module 9. – Traitement des informations</b></p> <p><b>Objectifs de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies,</li><li>- Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...)</li><li>- Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie</li></ul> <p><b>Éléments de contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Techniques de communication écrite</b></li><li>- <b>Traitement des informations</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Information et continuité des soins.</li><li>- Dossier de soins : composition réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés.</li><li>- Transmissions des données : fonction d'alerte, fonction de surveillance, fonction d'évaluation, analyse des situations et sélection des informations pertinentes</li><li>- Informatique : notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données.</li></ul></li></ul> <p><b>Recommandations pédagogiques</b></p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p><b>11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques</b></p> <p>1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention</p> <p>2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluriprofessionnelle en s'inscrivant dans la planification de</p>	<p><b>Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques</b></p> <p><b>Objectifs de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention</li><li>- Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants</li></ul>

<p>l'ensemble des activités et des changements prévisibles</p> <p>3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer</p> <p>4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel</p> <p>5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées</p> <p>6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques</p> <p>7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation</p> <p>8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences</p> <p><b>Critères d'évaluation :</b></p> <p>1 – Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs</p> <p>2 – Pertinence de l'organisation de son activité</p> <p>3 – Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques</p> <p>4 – Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure</p> <p>5 – Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle</p> <p>6 – Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation</li> <li>- Identifier les événements indésirables et les non-conformités</li> <li>- Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins</li> <li>- Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences</li> </ul> <p><b>Eléments de contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Travail en équipe pluri professionnelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur</li> <li>▪ La collaboration avec l'IDE et ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins aigus</li> <li>▪ Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du travail et du travail posté</li> <li>▪ Les outils de planification des soins</li> <li>▪ Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle</li> <li>▪ Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soins pluri professionnelle</li> <li>▪ Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants</li> <li>▪ Projet de soins et projet de vie</li> <li>▪ Dispositif de coordination des prises en soins, réunions de travail institutionnelles et réseaux de soins, groupes projets</li> <li>▪ Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences</li> </ul> </li> <li>- <b>Démarche qualité et gestion des risques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certification des établissements de santé</li> <li>▪ Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluriprofessionnelle</li> <li>▪ Les indicateurs qualité : signification, utilisation</li> <li>▪ Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques</li> <li>▪ Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité</li> <li>▪ Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation</li> <li>▪ Les risques sanitaires</li> <li>▪ Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ...</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Recommandations pédagogiques</b></p> <p>La participation à des actions collectives contribuant à l'amélioration de la qualité des soins (type « chambre des erreurs », ...) est recherchée.</p> <p>Des travaux de groupe avec des étudiants d'autres filières (par exemple,</p>
--	---

	<p>étude decas en groupe) et la mutualisation des enseignements sont recherchés.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game,...) peuvent être utilisés.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Modalités d'évaluation du bloc de compétence</b></p> <p style="text-align: center;">– Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée</p> <p style="text-align: center;">– Evaluation des compétences en milieu professionnel</p> <p><i>Critères d'évaluation :</i></p> <p>1 – Fiabilité du recueil des données</p> <p>2 – Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises</p> <p>3 – Qualité des transmissions</p> <p>4 – Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs</p> <p>5 – Pertinence de l'organisation de son activité</p> <p>6 – Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques</p> <p>7 – Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle</p> <p>8 – Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation</p>	

**4. Dispositif d'accompagnement des apprenants**

**L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :**

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 h (dans les trois premiers mois de la formation)

Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h (réparties tout au long de la formation)

Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)

**Dispositif d'accompagnement des apprenants**

**Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**

**Objectifs de formation**

- Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

**Éléments de contenu - Modalités**

- **Positionnement de l'apprenant** en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- **Entretien** avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- **Accompagnement individualisé** pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- **Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels** pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- **Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel**

**Recommandations pédagogiques :**

Ce module obligatoire pour tous les apprenants fait l'objet d'un projet spécifique du projet pédagogique. Les objectifs de ce module seront individualisés en fonction du positionnement au début de la formation.

Ce module doit être organisé par l'équipe pédagogique mais peut faire appel à des formateurs spécialisés sur certaines problématiques, comme la maîtrise du français.

Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.

**Suivi pédagogique individualisé des apprenants**

**Objectifs de formation**

- Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

**Éléments de contenu**

- **Entretiens** avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- **Apport d'éléments** complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

**Recommandations pédagogiques :**

Ce suivi prend le relais du module API.



### TPG (travaux personnels guidés)

#### Objectifs de formation

- Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

#### Éléments de contenu

- **Accompagnement individuel** du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- **Guidage collectif** du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- **Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information**, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

#### Recommandations pédagogiques :

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut. Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés

La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.

### III. B3 : Rapport d'activité, rendu accessible au public par l'institut de formation par tout moyen (selon modèle publié à l'annexe VI de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux) Tableau de suivi des indicateurs du rapport d'activité sur les 5 dernières années

### IV. B4 : L'engagement dans une démarche qualité de dispositifs de formations professionnelles supérieures et dans une démarche de développement des compétences des salariés :

Notre politique qualité s'oriente autour de plusieurs axes :

- Inscrire les apprenants au cœur du dispositif de formation avec la prise en compte de la dimension psychosociale (Fiche de déclaration, suivi pédagogique)
- Répondre aux exigences règlementaires et Qualiopi (ASSISTEAL Formation est certifié QUALIOPi depuis août 2021) (voir **ANNEXE I** – Certificat Qualiopi)
- Développer une démarche qualité et gestion des risques par la mise en place de la politique de signalement, des réclamations ainsi que des dysfonctionnements (actions correctives et préventives)
- Intégrer chaque acteur dans une dynamique qualité

Nos salariés ont également été formés en particulier en 2022 :

- au nouvel outil FORMEIS
- à l'utilisation du nouveau LMS APOLEARN

Nos formateurs ont également été formés à l'animation de la **classe virtuelle**.

A titre d'exemple, vous trouverez en annexe le programme de formation de formateurs à l'animation en classe virtuelle (voir **ANNEXE II**).

V. B9 : Liste nominative des membres de l'équipe pédagogique, technique et administrative dont le référent handicap et la personne chargée de l'appui à la mobilité nationale et internationale, et leurs qualifications professionnelles (CV et titres de formation) et la liste nominative des personnels pressentis pour participer au fonctionnement administratif, logistique de l'institut avec indication des fonctions qu'elles sont susceptibles d'accomplir

– Les membres de l'équipe pédagogique :

- la directrice exécutive, **Pascale ETEMAD** (voir CV en **Annexe I**)
  - pilote les différentes activités d'ASSISTEAL
  - organise la structure pour le bon fonctionnement de l'institut de formation
  - assure son développement
  - prépare les budgets
  - assure le management des équipes
  - Elle assure également les relations institutionnelles avec les financeurs et prescripteurs collaboration avec le Directeur pédagogique (Régions – ARS - DREETS – POLE EMPLOI – OPCO – Employeurs, ...), le suivi des dossiers de recrutement et des dossiers financiers.
- Michaël TROTOT - Directeur pédagogique (Cadre de santé) et directeur de l'IFAS : Il a un rôle de pilote national des différents centres ASSISTEAL proposant la formation AS. (voir CV en **Annexe II**)
- Michaël BADEROT - Coordinateur pédagogique (Cadre de santé)- chargé de la planification des formations et du sourcing des formateurs. Il a un rôle de pilote national des différents centres ASSISTEAL proposant la formation AS.
- de formateurs permanents, infirmier(e)s diplômé(e) d'état et Cadre de santé,
- de formateurs experts appartenant à diverses professions de santé (aide-soignant.e, kinésithérapeute,...).

– Les membres de l'équipe administrative :

- Van DUONG :
  - est garant de la correcte gestion administrative de l'organisme de formation et de la relation avec les partenaires financeurs
  - Contrôle les factures établies auprès de chaque client dans les délais contractuels.
  - Conçoit et suit des tableaux de bord liés à la comptabilité client
  - gère le recouvrement des créances auprès des clients particuliers, des établissements privés et des financeurs publics
- L'équipe de l'orientation et de la scolarité avec trois gestionnaires administratives qui sont basées au siège. Le pôle administratif du siège centralise toutes les activités et tâches liées à la contractualisation des contrats, des conventions et des CERFA ainsi que de la facturation.
  - **Laetitia JULIEN** Gestionnaire administrative
  - **Naserra HASSAN** Gestionnaire administrative
  - **Cornelia HOUNDEGLA** Chargée des relations entreprises et apprentis

**Commenté [PE1]:** @Elif ODUNCU : Elif, je suis perdue dans la numérotation des annexes. vous maîtrisez mieux que moi si cette numérotation correspond aux blocs du dossier d'agrément ?

La gouvernance de l'institut peut se schématiser de la façon suivante :

ASSISTEAL Siège	Centre régional ASSISTEAL
<p>Pilotage, contrôle et développement de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie</li> <li>• Mutualisation des moyens</li> <li>• Suivi du projet d'établissement Harmonisation et transversalité</li> <li>• Gestion RH et financière</li> <li>• Développement</li> </ul> <p>Direction pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des ingénieries de formation relatives à leur filière</li> <li>• Management des équipes pédagogiques et administratives (management de proximité)</li> <li>• Gestion budgétaire simplifiée, expression des besoins et participation à la dynamique budgétaire avec les autorités de contrôle et de tarification</li> <li>• Veille réglementaire et stratégique (besoins des territoires)</li> <li>• Développement de la filière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construit un éco-système et un réseau local de partenaires employeurs</li> <li>• Participe pleinement aux activités telles que les missions locales, les associations d'insertion, Pôle Emploi</li> <li>• Source les candidats et les employeurs</li> <li>• Met en place la ou les formations</li> </ul>

#### **Projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants ou élèves en situations de handicap**





Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle. Le référent handicap est le directeur pédagogique Mr TROTOT Michaël.

Nous assurons :

- L'Accueil des apprenants présentant une situation de handicap (AAH ou RQTH),
- L'information relative aux aménagements potentiels (conditions d'examens, organisation matérielle...)
- L'orientation des demandes vers les partenaires adaptés, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Une écoute et suivi global du parcours de formation en lien avec le formateur référent

En cas d'ouverture d'un bureau, nous nous assurerons que le référent de la formation soit formé à son rôle de référent handicap dans la structure pour lequel nous avons une fiche de mission spécifique.

Aménagements proposés pour les apprenant.e.s en situation de handicap :

Situation de handicap	Aménagement(s) possible(s)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Place réservée au 1<sup>er</sup> rang</li> <li>✚ L'ensemble des formateurs/formatrices sont prévenu.e.s et font un effort d'élocution en s'assurant à la fin de chaque cours que la personne concernée ait pu suivre le cours dans les meilleures conditions.</li> <li>✚ Présentation à la personne du système visuel d'alerte incendie</li> <li>✚ Chaque lieu de stage est choisi par rapport à la bonne inclusion et par rapport aux besoins pédagogiques</li> <li>✚ Tutorat personnalisé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Installation au 1<sup>er</sup> rang.</li> <li>✚ Possibilités d'imprimer les cours et les évaluations en gros caractères</li> <li>✚ Tutorat personnalisé</li> <li>✚ Bénéficie de 30% du temps d'évaluation en plus</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Formation des formateurs/formatrices à l'autisme et à la prévention des crises</li> <li>✚ Possibilités de s'isoler si besoin</li> <li>✚ Pas de stage en psychiatrie</li> <li>✚ Tutorat individualisé</li> <li>✚ Bénéficie de 30% de temps supplémentaire</li> </ul>
Dyslexie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Possibilité de passer les épreuves écrites sur ordinateur personnel.</li> <li>✚ Pas d'utilisation de tableau à remplir lors des évaluations écrites</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ L'ensemble des cours ont lieu dans des salles du RDC.</li> <li>✚ Les TP sont individualisés au RDC</li> <li>✚ Jusqu'à l'installation de la rampe d'accès définitive, pour l'accès aux toilettes, micro-ondes et distributeurs une planche en bois est disposé sur les escaliers et la personne sera aidé par deux formateurs</li> <li>✚ Pas de possibilité d'effectuer des stages en fauteuil roulant, ainsi l'ensemble de la formation est aménagé pour permettre à la personne d'effectuer ses stages lorsqu'elle pourra à nouveau marcher.</li> <li>✚ La direction et le secrétariat se déplacent si besoin vers l'élève pendant les pauses pour assurer la confidentialité.</li> </ul>

Voir en **ANNEXE IV**, le rôle du référent handicap.

Dans chaque région d'implantation, nous établissons des partenariats avec les différents organismes :

- MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)
- RESEAU CAP EMPLOI
- AGEFIPH
- OETH
- ARPEJEH
- Missions locales

Conseil départemental (service PSH- direction solidarité)

## Rôle du référent handicap

### Conditions et cadre du Référent handicap :

Le référent handicap est une personne ressource pour les candidats/apprenants du site en situation de handicap mais aussi pour l'équipe pédagogique et administrative qui suit le parcours de formation de ces apprenants.

### Missions principales :

Ses principales fonctions sont de :

- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès l'accueil.
- Répondre à toutes questions concernant les droits, aides et moyens mis à disposition des apprenants dans l'établissement et à l'extérieur. Veiller à une égalité de traitement
- Accompagner les équipes pédagogiques à la création de contenus pédagogiques adaptés
- Établir avec l'apprenant et l'équipe un programme pédagogique adapté à sa situation,
- Être en lien avec le référent sécurité (services généraux) pour les questions d'accessibilité,
- Créer, développer le réseau de partenaires externes pour pouvoir aménager les formations autant que nécessaire
- Orienter l'apprenant vers des structures partenaires (remise du guide des partenaires),
- Mobiliser les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap en formation.
- Participer avec la direction à la sensibilisation des équipes pédagogiques aux différentes formes de handicap,
- Former le personnel du site à la posture à adopter pour accompagner au mieux la personne en situation de handicap
- Participer avec la direction et les équipes pédagogiques à prévenir les actes et propos de discriminations à l'encontre des apprenants en situation de handicap.
- Anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires des données utiles à l'intégration en emploi de la personne en situation de handicap.
- Assurer le suivi de l'insertion professionnelle des apprenants sortants.

### Les étapes :

- Proposer un premier entretien aux candidats/apprenants concernés et qui le souhaitent quel que soit le type de handicap, pour aider à :
  - Identifier les besoins pour permettre le bon déroulement de la formation,
  - Repérer les ressources et dispositifs utiles,
  - Accéder à ces dispositifs.
- Travailler avec les équipes pédagogiques, administratives et logistiques (bâtiment) pour soutenir l'orientation vers cette proposition d'adaptation du parcours de formation tout en préservant la libre adhésion de l'apprenant.
- Libre adhésion de l'apprenant : lorsque le handicap est avéré et que l'apprenant est en demande d'aide ; lorsque le handicap est avéré et que l'apprenant n'est pas en demande d'aide ; lorsque le handicap n'est pas avéré mais que les freins observés par les formateurs invitent au diagnostic :
  - Proposer une rencontre avec les formateurs en cas de situation « questionnante ».

- Au regard de la situation étudiée, solliciter les partenaires, informer le personnel susceptible d'être en contact avec la PSH, trouver des solutions adaptées afin de faciliter le suivi de la formation

**Conditions :**

Sur la base du volontariat, dans le cadre du poste de travail

Lien hiérarchique :

- Le directeur ou le responsable de la structure

Lien opérationnel :

- Avec les salariés d'ASSISTEAL
- Lien transverse avec les autres référents handicap des autres sites s'il y en a

**VI. B10 Le centre de ressources multimédia et documentaire : ordinateurs, accès internet, appareil multimédias, matériels de travaux pratiques**

**Moyens informatiques et nouvelles technologies :**

- Les apprenants Aides-Soignants disposent de 4 postes informatiques en libre accès dans le centre d'information et de documentation
- Une photocopieuse
- 4 vidéoprojecteurs
- Un accès à internet via la Wifi
- Un espace numérique de travail :
  - Plateforme e-learning (Apolearn)
  - Un workspace partagé
  - Un support technique
  - Espace ressources : accès à la base documentaire

**VII. B11 Les matériels pédagogiques : ordinateurs, accès internet, appareils multimédias, matériels de travaux pratiques**

**Moyens pédagogiques (y compris le matériel de simulation)**

- 3 salles de travaux pratiques aménagée en chambre de patient,
- 2 mannequins de soins, 1 squelette, 1 Kit de vieillissement,
- Matériel d'aide à la mobilisation (fauteuil roulant, lève-malade électrique, drap de glissement, planche de transfert, fauteuil de confort, déambulateur, canes, ...),
- Kit pédagogiques (matériel de démonstration permettant d'illustrer les apports théoriques),
- 7 salles de cours, dont 4 équipées de vidéoprojecteurs,
- Matériel informatique (Wifi, ordinateurs portables, photocopieurs, enceintes, vidéoprojecteurs),
- Bureau pour entretien individuel,
- Bibliothèque avec documents mis à disposition des élèves sur demande,
- Salle de formateur organisée en Open space avec un poste dédié par formateur,
- Accès internet.

**Moyens administratifs**

- Logiciel informatique GESCOF dédié au suivi optimum de tout le cursus de formation de la candidature à la validation du DEAS
- Logiciel FORMEIS pour le suivi des candidatures à l'inscription jusqu'à la sortie de l'apprenant et le suivi pédagogique
- Bureau pour entretien individuel
- Secrétariat organisé en Open space avec un poste dédié par assistante facilitant l'accueil du public,

- Salle de réunion.

#### **VIII. B12 : Différents types de ressources mobilisées dans la démarche d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situations de handicap**

##### **Accessibilité et sécurité :**

---

Les locaux sont aux normes d'accessibilité et de sécurité attendues pour la réalisation d'activités de formations :

- Accès direct depuis la rue Kergorju (n°6)
- Ascenseur à la disposition des élèves en situation de handicap (les locaux étant situés au premier étage)
- Les salles de cours, la salle de simulation, ainsi que les sanitaires dans les locaux sont accessibles pour les élèves en situation de handicap
- Passerelle accessible aux personnes handicapées reliant les locaux aux parties communes : Salle multimédia, cafétéria, espaces pauses...

##### **Projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants ou élèves en situations de handicap**

---

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle. Le référent handicap est le directeur pédagogique Mr TROTOT Michaël.

Nous assurons :

- L'Accueil des apprenants présentant une situation de handicap (AAH ou RQTH),
- L'information relative aux aménagements potentiels (conditions d'examens, organisation matérielle...)
- L'orientation des demandes vers les partenaires adaptés, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Une écoute et suivi global du parcours de formation en lien avec le formateur référent

En cas d'ouverture d'un bureau, nous nous assurerons que le référent de la formation soit formé à son rôle de référent handicap dans la structure pour lequel nous avons une fiche de mission spécifique.

## Notre projet d'établissement en synthèse

Le projet d'établissement d'ASSISTEAL a pour objectif de dire qui nous sommes et de fixer le cap à l'horizon 2028.

### LA STRATEGIE ET AXES DE DEVELOPPEMENT

*« C'est le désir qui crée le désirable, et le projet qui pose la fin. »  
Simone de Beauvoir.*

Notre ligne de mire reste l'amélioration constante de l'accueil de nos apprenants et l'adaptation de nos cursus et modalités pédagogiques au bénéfice des personnes accompagnées et soignées du territoire.

Dans l'abécédaire de l'ambiguïté, Albert Jacquard affirme que *« l'objectif de toute éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à orienter, à construire »*<sup>2</sup>

Cette phrase pourrait contenir à elle seule le projet stratégique d'ASSISTEAL car elle envisage que chacun soit et puisse être acteur de son devenir. C'est dans cet esprit que nous souhaitons gérer notre mission formative. Les valeurs sur lesquelles nous nous appuyons nous amènent à porter notre regard sur chaque personne afin que nul ne soit oublié et à lutter contre les inégalités.

Notre ambition reste l'amélioration constante de l'accueil de nos apprenants et l'adaptation de nos cursus et modalités pédagogiques au bénéfice des personnes accompagnées et soignées du territoire. Les étudiants et plus largement les apprenants qui fréquentent l'Institut apporteront, au cours de leurs 40 années d'exercice professionnel quotidien, le soutien, l'attention et les soins nécessaires au bien être des familles et des personnes fragilisées par la maladie, l'âge, le handicap, et/ou les difficultés de la vie.

Au-delà de cet objectif qui constitue en soi un réel projet de vie d'une grande utilité sociale, nous souhaitons prendre avec les différentes parties prenantes, une part active dans la co-construction d'un modèle de société durable solidaire et promotionnelle pour tous sur le territoire breton.

ASSISTEAL, soucieux d'offrir à tous un réel accès à une promotion sociale et professionnelle a mis en place un parcours d'accompagnement, d'évaluation des compétences, de formation et de qualification. C'est une sorte de processus conceptuel sur notre croyance et notre volonté d'accompagner chacun à se promouvoir. Nous sommes bien là, dans une dynamique d'éducation permanente qui doit « embrasser le passé avec respect, le présent avec lucidité et le futur avec enthousiasme. »<sup>3</sup>.

### Présentation et vision du projet d'ASSISTEAL formation

ASSISTEAL se fixe comme objectif de suivre l'évolution des besoins et des métiers, de prendre en compte l'attente sociale des différents acteurs au niveau départemental, régional et national, d'offrir une réponse en matière de formation adaptée au contexte socio-économique et aux besoins en compétences tout en respectant un projet ambitieux de professionnalisation.

ASSISTEAL assure la promotion d'un modèle de développement fondé sur la compétence et le savoir-faire afin d'enrichir les qualifications et d'être un moteur promotionnel pour tous les étudiants, stagiaires et personnes accompagnées.

---

<sup>2</sup> Albert JACQUARD : « Abécédaire de l'ambiguïté de Z à A, des mots, des choses et des concepts » Edition SEUIL 1989

<sup>3</sup> (H HARTUNG, « Pour une éducation permanente », Ed Fayard, Sciences et techniques, page 14)



De plus, ASSISTEAL au sein du groupe ALBARELLE peut interagir avec la filière de préparation aux études médicales et donc de cibler in fine, le même type d'établissement (hôpitaux, cliniques, EHPAD) ayant besoin de professionnels de la santé.

Notre vision est celle d'un établissement **Enraciné, Performant, Prospectif**.

#### **ENRACINE : Le territoire doit être notre incubateur**

Nous voulons être attentifs aux attentes et besoins du territoire et de sa population en apportant une réponse proactive.

- Etre un partenaire actif des autorités de contrôles et de tarification, des collectivités territoriales, des ordres professionnels, des représentants des employeurs, des professionnels, des usagers.
- Etre actif dans les évolutions et les réformes professionnelles
- Etre acteur et moteur du développement durable.
- S'appuyer sur la transversalité pour renforcer notre ancrage et notre visibilité interne et externe.

#### **PERFORMANT : Nous devons pouvoir être fier de ce que nous faisons et le faire savoir**

- Sécuriser les parcours des étudiants et les soutenir dans les différentes étapes de leur professionnalisation.
- Renforcer l'autonomie des apprenants dans leurs apprentissages en outre par la digitalisation.
- Soutenir une dynamique de formation individualisée.
- Valoriser l'accompagnement professionnel.
- Améliorer la compétence en situation.
- Permettre une prise en charge globale : la coopération.
- Insuffler le questionnement permanent, particulièrement d'ordre éthique.
- S'appuyer sur les personnes accompagnées pour améliorer notre offre formative.
- Viser la réussite aux examens et l'insertion professionnelle pour tous.
- Donner aux employeurs l'envie de recruter en priorités des professionnels formés à ASSISTEAL.

#### **PROSPECTIF : Faire de cet institut un véritable développeur de talents**

- Développer au sein de l'Institut un climat de confiance et une qualité de vie au travail.
- Intensifier l'ouverture d'ASSISTEAL à des approches alternatives, voire des projets associatifs porteurs de sens, à la diversité, à la culture, à l'international.
- Ouvrir à la culture
- Valoriser l'engagement citoyen des étudiants et stagiaires de l'établissement.
- Fédérer les équipes autour d'une dynamique d'entreprise apprenante par le partage d'expériences.
- Renforcer les espaces de concertation et de co-construction.
- Favoriser l'innovation par l'expérience, et la mise en place d'une organisation solide, lisible et flexible.

#### **Diagnostic**

Il est nécessaire de prendre en considération les orientations politiques et législatives de ces dernières années :

La formation tout au long de la vie facilite l'accès à la formation initiale, professionnelle et le développement des compétences par l'alternance,

- La Loi Hôpital Patient Santé Territoire (Loi HPST) encourage la coopération interprofessionnelle et introduit les projets Régionaux de santé qui impactent la dynamique de formation sur un territoire donné. Cette loi vise l'amélioration de la qualité et de la sécurité de l'offre de soins,
- L'évolution du BEP Sanitaire et social en Baccalauréat professionnel ASSP (Accompagnement – Soins et Services à la Personne) – SAPAT (Services aux personnes et aux territoires),
- La loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016,

- Le plan « MA SANTE 2022 ».
- Le changement de référentiel de la formation AS en avril 2021
- La libéralisation de l'apprentissage hors quotas de Conseils Régionaux

Le schéma régional des formations Sanitaires et Sociales a intégré les besoins et les attentes de la population en prenant en considération la transition épidémiologique qui se caractérise par :

- L'accroissement des maladies chroniques (estimation de progression annuelle de 4% par an des patients déclarés en ALD<sup>4</sup>).
- Le vieillissement de la population : entre 2010 et 2020 la population âgée de plus de 60 ans passera de 2 120 000 à 2 525 000, celle de 75 ans et plus de 764 000 à 870 000, et celle de 85 ans et plus de 222 000 à 313 000<sup>5</sup>.
- Les projections à 2040 prévoient une augmentation de 50% des personnes dépendantes. Les besoins de prise en charge des personnes âgées et/ou dépendantes, en établissement ou à domicile vont aller en progressant.
- Le développement des préconisations en santé environnementale.

Ces besoins déterminent de nouveaux profils de professionnels :

- Développer une posture d'attention, d'écoute et de « prendre soin »,
- Être capable d'initiatives adaptées et conformes au champ de compétences,
- Assumer la responsabilité individuelle tout en ayant une grande conscience de sa participation à la responsabilité collective des acteurs de santé.

Ce contexte est confirmé par des exigences clairement annoncées par la Haute Autorité de Santé (HAS) et par l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ANESM).

Pour accompagner au mieux les professionnels de demain, nous intégrons ces évolutions de façon transversale dans l'ensemble des contenus de formation.

ASSISTEAL Formation accompagne cette évolution en faisant preuve d'adaptation et de créativité dans son offre de formation par :

- La mise en place de toutes les différentes voies d'accès au DEAS,
- Le développement de pédagogies innovantes (classe inversée, classe numérique, simulation, ...),
- Le développement de l'offre de formation tout au long de la vie,
- La mise en adéquation de l'offre de formation avec les besoins des professionnels mais aussi des établissements sanitaires et médico-sociaux,
- La réflexion sur l'efficacité de l'offre de formation pour s'adapter à la rationalisation des dépenses dans le champ de la santé et de la formation.

En promouvant la formation initiale et continue des professionnels de santé, ASSISTEAL Formation auquel son agrément confère, de fait, une mission de service public, est un acteur des politiques sociales, de la solidarité et de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire national.

Par la délivrance des diplômes d'état d'Aide-Soignant, nous contribuons à la qualification et à la promotion des professionnels engagés dans la lutte contre les exclusions et la maltraitance, dans la prévention et la compensation de la perte d'autonomie, des handicaps ou des inadaptations.

Du fait de son insertion territoriale et de la présence d'autres établissements de formation sanitaire et médico-sociale dans la région, ASSISTEAL Formation inscrit son action dans la complémentarité et le partenariat avec les

<sup>4</sup> CESER: « les formations sanitaires et sociales en Ile de France : enjeux et perspectives », Avis et rapport du 15 septembre 2016.

<sup>5</sup> Ibid

autres acteurs de formation, dans un esprit d'ouverture, avec la volonté de développer des coopérations dans le champ plus large de l'inter-région.

Nous souhaitons favoriser le dialogue avec tous les acteurs des secteurs sanitaires médico-sociaux et sociaux, ainsi qu'avec les responsables politiques pour favoriser la promotion individuelle et collective et, d'une manière plus générale, avec l'objectif de soutenir et d'améliorer les politiques en faveur des plus vulnérables.

Le schéma des formations sanitaires et sociales est dorénavant compris dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP – 2017-2022). Celui-ci identifie plusieurs axes de développement pour répondre à des enjeux majeurs comme :

- La désertification des territoires de santé.
- L'adaptation de la formation aux besoins des populations et aux nouvelles technologies.
- L'encadrement pédagogique des instituts par l'Université (processus appelé « universitarisation ») pour les formations de niveau II.
- L'adaptation à l'emploi et la sécurisation des parcours.
- Les contraintes économiques qui touchent les collectivités locales et la recherche continue d'une plus grande efficacité économique des centres de formation.
- La contrainte d'ordre qualitative dans le respect des exigences des référentiels et une contrainte d'ordre quantitative quant aux besoins de professionnels à former.
- Une appétence contrastée pour les métiers du secteur, qui est néanmoins nécessaire pour assurer la continuité des soins et de services à la population.

Les formations de l'accompagnement et du soin doivent répondre également de manière ajustée aux problématiques de société les plus actuelles : vieillissement de la population, précarisation de masse issue de la période de crise, immigration, impact des progrès de la science sur le devenir des publics... Il nous faut donc prendre en compte le patient, la personne accompagnée, dans ses attentes, sa propre évaluation de la qualité avec laquelle elle a été prise en charge et en soin et son discours dans notre offre formative.

Le nombre impressionnant d'individus concernés par une maladie chronique ou assimilée<sup>6</sup> n'est pas sans rapport. L'existence de ces maladies change progressivement la conception que nous avons du soin et de la santé. Elle nous conduit à accepter l'idée que la bonne santé n'est pas gage d'absence de maladie. Elle nous amène à concevoir que la santé est un équilibre qui s'entretient en permanence et que par-là, les soins ne se limitent pas aux actes d'un individu envers un autre. Les soins, ce sont aussi tout ce que l'individu fait lui-même au quotidien pour se préserver et s'épanouir dans toutes les dimensions qui le concernent (physique, psychologique, affective, sociale, intellectuelle, etc.). Le champ d'intervention des professionnels médico-sociaux est donc plus vaste et plus complexe que nous le pensions, renversant par là même, la pertinence de l'expertise acquise jusqu'alors.

Ainsi, le rôle et la place assignés au patient est en train de changer. Jusqu'alors considéré comme un simple sujet de soin, voire un usager d'un système de soin conçu pour lui, le patient devient petit à petit un véritable acteur de santé au même titre que les professionnels diplômés. Il faut entendre par acteur de santé un individu qui produit du soin et de la connaissance sur le soin. Or, le patient produit en effet du soin (pour lui dans un premier temps) dans le but d'accéder à un état de santé et de le maintenir (le sien d'abord). C'est à l'occasion de ces actions destinées à prendre soin de soi que le patient construit un ensemble de savoirs et de compétences. Il faut en effet considérer que la maladie conduit « *le sujet à développer et mobiliser d'autres outils et ressources parce qu'il est confronté à un nouvel ordre physiologique qui l'oblige à inventer une nouvelle allure de vie autant au niveau physiologique, que psychologique et social* » (Tourette-Turgis, 2015, p 90). Cette conception rejoint celle de la guérison de Canguilhem : « *la santé d'après la guérison n'est pas la santé antérieure... guérir n'est pas revenir* » (2002, p 99). L'expérience de la maladie change le sujet qui à son tour change sa manière de vivre.

---

<sup>6</sup> Une étude, pilotée par l'Assurance Maladie le 31 décembre 2010, révèle que plus de 15 millions de Français sont concernés par une maladie chronique.

Enfin, si la personne en prend conscience et se saisit de ces changements, alors elle se dote d'une véritable expertise transposable dans d'autres situations où l'équilibre de santé est menacé.

Par ailleurs, c'est très probablement au niveau de la formation initiale que va se jouer le développement et la pérennisation des compétences métiers liées à la maîtrise de la réalisation d'une recherche. Il nous faut donc tout mettre en œuvre pour accompagner les nouvelles générations de professionnels dans cet objectif. Un rôle qui revient aux professionnels déjà diplômés et formateurs dans les Instituts. Bien que réingéniérées pour la plupart, les formations initiales restent des vraies formations professionnelles où le passage de témoin et l'apprentissage entre pairs sont la clé de voute de la formation. La démarche de recherche des étudiants et la culture scientifique des formateurs favorisent l'amélioration de la qualité des soins, liée au questionnement des certitudes, voire l'émergence de jeunes chercheurs pour faire avancer la clinique.

Les attentes et besoins de nos jeunes évoluent, leurs attentes en matière d'enseignement, de transmission des savoirs, d'acquisition et du développement des compétences en situation professionnelle doivent se recomposer à l'aune du numérique. Ils doivent donc pouvoir apprendre, chercher, valider et valoriser leur savoir à distance.

A nous de trouver les moyens de composer harmonieusement l'enseignement en présentiel et à distance afin que cette liberté dans l'acquisition des savoirs et des compétences nécessaires à leur exercice professionnel leur permette de développer leur autonomie, leur professionnalisme, leur curiosité.

ASSISTEAL a su développer un savoir-faire reconnu et apprécié pour sa constante volonté d'amélioration et de modernisation continue de ses processus de formation.

En tant que lien naturel et permanent entre l'apprentissage et les pratiques, il est également un lieu d'élaboration et de recherche au carrefour des pratiques sanitaires et sociales, pour l'amélioration et le renouveau des pratiques professionnelles, et à ce titre constitue un lieu de ressources ouvert à l'ensemble du champ professionnel.

A l'heure où le champ de la formation professionnelle doit faire face aux nouveaux défis techniques, organisationnels et éthiques, à l'heure où les repères de la formation se transforment au gré des progrès technologiques et des nouveaux marqueurs générationnels, et à l'heure où ce secteur doit intégrer de nouveaux enjeux liés à l'ouverture sur l'Europe et l'International, ASSISTEAL réaffirme sa légitimité à former des professionnels au plus près des préoccupations des pouvoirs publics, des citoyens et de notre société.

Notre ambition est d'établir la cohérence d'une offre de formation régionale prévoyant et suscitant les transformations nécessaires pour s'adapter aux priorités des politiques sanitaires et sociales, aux besoins des personnes, aux attentes des employeurs mais aussi d'anticiper les évolutions et d'innover les nouvelles formes d'interventions. Nous voulons former des jeunes qui seront plus tard les acteurs citoyens engagés dans le progrès social pour tous.

Notre projet d'établissement s'articule autour de 4 orientations stratégiques :

- Renforcer la spécificité de notre offre de formation.
- Etre plus offensif sur la formation professionnelle continue.
- Poursuivre le développement d'une offre de formation pré-qualifiante, différenciante.
- Impulser une dynamique d'ouverture d'instituts de formation.

Elle se traduit pour nous par le fait de :

- Former pour qualifier et viser une professionnalisation par l'accès pour tous à la formation par voie directe mais également par d'autres voies d'accès (cursus partiels ou passerelles).
- Répondre à la demande des établissements et dispositifs sociaux, médico-sociaux ou sanitaires
- Enrichir nos pratiques professionnelles sanitaires et sociales respectives afin de proposer un service rendu cohérent qui favorise des passerelles entre les différents métiers

- Former des professionnels ouverts sur le monde en mettant en œuvre si possible dans les 5 prochaines années des ouvertures à l'international avec le programme Erasmus +
- Renforcer l'ancrage régional avec les réseaux associatifs de proximité grâce au travail des professionnels de la formation, des étudiants, des professionnels des établissements et des employeurs.
- Etre réactif quant aux nouveaux référentiels et à l'intégration nécessaire de l'innovation pédagogique au sein de nos formations pour répondre aux besoins spécifiques d'apprentissage des nouvelles générations.
- Proposer une formation professionnelle tout au long de la vie afin d'accompagner les professionnels dans l'actualisation de leur savoirs et savoirs faire.
- Maîtriser les coûts de formation dans une perspective de maintien et de promotion de la qualité.
- Construire des partenariats équilibrés avec d'autres centres de formation pour préparer les futurs professionnels à mieux comprendre leur environnement de travail et apprendre la collaboration.
- Assurer la qualification de nos enseignants, participer à la recherche et favoriser la diffusion des savoirs.
- Former au plus près des territoires et assurer l'intégration des professionnels dans notre région.

Pour cela l'encadrement ASSISTEAL s'efforce de créer un environnement privilégié et d'accompagner les apprenants dans leur développement, le respect de l'être humain et de sa dignité, l'esprit critique constructif, l'autonomie et l'adaptabilité, la confiance en soi, l'implication, la prise de conscience et l'exercice de ses responsabilités, la solidarité, en leur permettant de l'éprouver déjà eux-mêmes dans leur vie d'étudiant à l'Institut.

La cohésion, la solidarité et le plaisir à travailler ensemble restent les leviers majeurs pour s'autoriser à faire différemment, pour défricher des territoires inconnus, pour oser, innover et transmettre. La convivialité, l'humanité et l'innovation sont les racines et le ciment de cet Institut.

#### Positionnement de l'Institut dans une démarche d'innovation

Conscients des enjeux de la filière, nous savons que l'innovation est une des réponses à ces sujets :

- L'innovation pour rendre la filière plus attractive pour le recrutement d'apprenants
- Mais aussi, d'adopter les nouvelles technologies – Avec notamment le distanciel, permettant de limiter la fracture géographique en termes de formation et donc faciliter le recrutement d'apprenants.

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est au cœur de nos préoccupations. Nous avons introduit dans notre stratégie d'entreprise des objectifs RSE dès 2019. Nos sujets de prédilection étant :

- L'égalité homme femme dans notre comité exécutif au sein de notre entreprise ;
- La recherche constante d'innovation afin d'améliorer les process et nos services ;
- La dématérialisation des contenus, afin de réduire l'impact sur l'environnement ;
- Favoriser l'emploi local, grâce à notre organisation décentralisée par centre ;
- Favoriser la formation et l'accès à l'emploi de personnes en besoin de réinsertion (demandeurs d'emplois etc.).